

DNCA
INVESTMENTS

RAPPORT

ARTICLE 29

DE LA LOI ENERGIE CLIMAT



TABLE DES MATIERES

I.	Informations issues des dispositions de l'article 29 de la Loi Energie climat	3
A.	Démarche générale ESG de DNCA	3
B.	Moyens internes déployés	11
C.	Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de DNCA Finance...17	
D.	Stratégie d'engagement	23
E.	Taxonomie	34
F.	Alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	37
G.	Alignement avec les objectifs internationaux de la Convention pour la Diversité Biologique	48
H.	Intégration à la Gestion des risques / Description du processus	60
I.	OPCs de DNCA Finance avec un objectif d'investissement durable et/ou faisant la promotion de caractéristiques environnementales et sociales	81
II.	Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement SFDR - Incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 Article 4 SFDR)	83
A.	Résumé de la déclaration concernant les incidences négatives	83
B.	Description des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité	84
C.	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité	100
D.	Politique d'engagement	101
E.	Références aux normes internationales	101
III.	Annexes	104
A.	Cibles mondiales de Kunming à Montréal pour 2030	104
B.	Objectifs Commission Européenne / Stratégie Nationale Biodiversité 2030	110

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT

A. Démarche générale ESG de DNCA

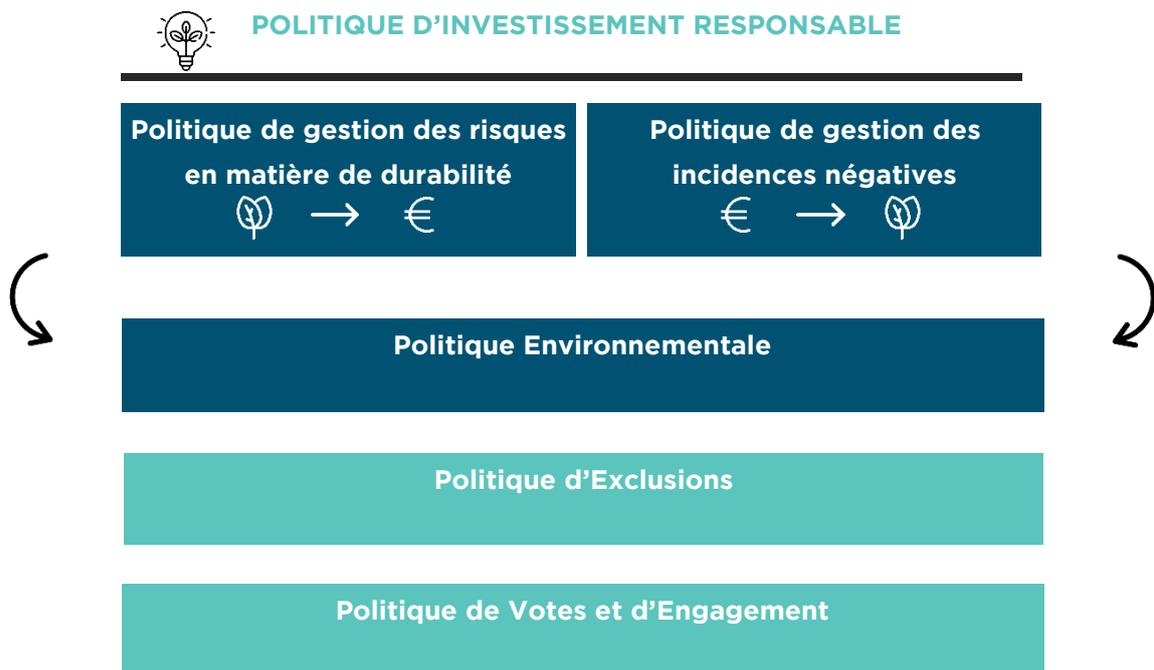
1. Présentation résumée

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance a la conviction que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent avoir un impact significatif sur la performance financière.

Les investissements de DNCA Finance sont résolument tournés vers une performance de long terme qui intègre l'ensemble des risques et des opportunités auxquels font face les émetteurs (entreprises, organisations et Etats).

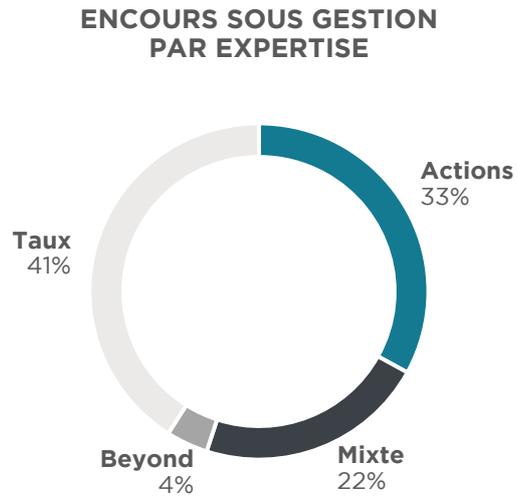
La Politique d'investissement responsable s'appuie sur une [Politique de gestion des risques en matière de durabilité](#) et une [Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité](#).

Les risques environnementaux sont décrits en détail dans la [Politique environnementale](#).



Les actifs gérés par DNCA Finance sont de 38,37 Mds€ au 31 décembre 2024, dont 0.278 M€ gérés en gestion privée. La politique Investissement Responsable couvre l'ensemble des actifs, et est déclinée de façon spécifique à la gestion privée et la multigestion ; le présent rapport couvre les actifs à hauteur de 38,09 M€ mais ne couvre pas aujourd'hui les actifs gérés en gestion privée (hors investissement dans les fonds de DNCA Finance), ni les fonds externes gérés en multigestion.

Les actifs gérés par DNCA Finance se répartissent par classes d'actifs comme suit :



Amélioration continue : DNCA Finance a mis en place des outils de transparence pour lesquels il est prévu d'étendre le périmètre de calcul des différents indicateurs permettant d'intégrer pleinement les actifs détenus via des fonds externes et donc l'ensemble des actifs gérés.

2. Information des clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG

DNCA Finance utilise un large éventail de moyens pour informer ses clients sur sa politique et sa stratégie d'investissement responsable.

Contenu	Moyens	Fréquence
Newsletter « Lettre de l'ISR »	Site internet, réseaux sociaux, envoi aux clients	Trimestrielle
Interviews	Site internet, réseaux sociaux, chaînes d'information spécialisées	Hebdomadaire
Reporting	Site internet DNCA Finance, Impression	Mensuelle et annuelle
Inventaire ISR	Site internet DNCA Finance, Impression	Semestrielle
Club Climat	Evénement	Annuelle
Reporting Contribution Positive	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Rapport vote et engagement	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Rapport pressions environnementales (ex-trajectoire climat)	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Code de transparence	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Politique d'exclusion	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Politique vote et engagement	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Politique investisseur responsable	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Politique environnementale	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité	Site internet DNCA Finance, Impression	Biennale
Politique de gestion des risques en matière de durabilité	Site internet DNCA Finance, Impression	Biennale
Documentation marketing diverse	Communication aux clients et réseaux de distribution par tout moyen	-
Beyond Day	Evénement	Biennale
Ouvrage Académique : ISR & Finance responsable	Livre	-
Ouvrages pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> « 8 clefs pour comprendre l'ISR » « 8 clefs pour comprendre le climat » 	Site internet DNCA Finance, Livret	-

Contenu	Moyens	Fréquence
Rapports techniques sur la méthode interne d'évaluation des émetteurs (scores ABA)	Site internet DNCA Finance	-

3. Prise en compte des critères ESG dans le processus d'attribution de nouveaux mandats de gestion assurantiels

DNCA Finance n'attribue pas de mandats de gestion assurantiels ; la prise en compte des critères ESG dans le processus d'attribution des nouveaux mandats de gestion n'a donc pas lieu d'être.

4. Adhésion chartes, codes, initiatives et label ESG

a) Chartes, codes et initiatives collectives

DNCA Finance affirme son engagement au travers d'initiatives visant à promouvoir et à faire progresser les pratiques de l'investissement responsable. DNCA Finance a ainsi intégré deux nouvelles initiatives collectives en 2024 : « Finance For Biodiversity Pledge » et « Nature Action 100 ».

Initiatives	Date d'adhésion	Principales missions de l'initiative	Rôle de DNCA Finance
<p>Principles for Responsible Investments</p> 	2017	<ul style="list-style-type: none"> Aider les investisseurs à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement et dans les pratiques relatives aux biens, et par conséquent, à améliorer les retours sur investissement de long terme des bénéficiaires 	
<p>Carbon Disclosure Project</p> 	2018	<ul style="list-style-type: none"> Aider à la divulgation de l'impact environnemental des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> DNCA Finance a relancé certains émetteurs afin de les inciter à actualiser et vérifier les informations publiées Campagne de transparence (10 émetteurs)

Initiatives	Date d'adhésion	Principales missions de l'initiative	Rôle de DNCA Finance
		<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux investisseurs, aux entreprises, aux villes et aux gouvernements nationaux et régionaux de faire les bons choix aujourd'hui afin de construire une économie prospère qui fonctionne pour les personnes et la planète à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'amélioration (10 émetteurs)
<p>Climate 100+</p> 	<p>2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> Peser sur les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial afin de s'assurer qu'elles prennent les mesures nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> DNCA Finance fait partie du groupe d'investisseur s'engageant auprès de la société Airbus
<p>TCFD</p> 	<p>2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les entreprises et les organisations à la transparence sur leurs risques climatiques, afin de rendre les investissements dans ces entreprises plus sûrs 	

Initiatives	Date d'adhésion	Principales missions de l'initiative	Rôle de DNCA Finance
<p>AFG / Commission finance durable</p> 	<p>2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> Publier des statistiques annuelles sur l'investissement responsable Promouvoir le Label ISR et les travaux sur l'évolution de son cahier des charges Soutenir les sociétés de gestion sur l'application des réglementations SFDR, Taxonomie, Article 29 de la LEC Réviser le guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon Lancer des groupes de travail autour de thèmes comme la biodiversité, les énergies conventionnelles et l'investissement à impact 	<ul style="list-style-type: none"> Participation au Groupe de Travail « Biodiversité » Participation au Groupe de Travail « Analyse Extra financière » de l'Institut de la Finance Durable Par ailleurs, Léa Dunand-Chatellet préside la Commission Investissement Responsable depuis le 30 avril 2024
<p>Net Zero Asset Managers initiative</p> <p>NET ZERO ASSET MANAGERS INITIATIVE</p>	<p>2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> Inciter le secteur de la gestion d'actifs à s'engager en faveur d'un objectif d'émissions nettes nulles. 	<ul style="list-style-type: none"> DNCA Finance a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers¹ et s'est ainsi engagée à poursuivre ses campagnes d'engagement pour inciter les entreprises à transmettre leurs données climatiques et réduire leurs émissions de GES. DNCA Finance s'est également fixé un objectif intermédiaire d'actifs sous gestion « zero emission », revu tous les 5 ans

¹ Notre engagement au sein de la Net Zero Asset Managers initiative (NZAM) demeure inchangé à ce jour. Toutefois, suite à la mise en pause temporaire de l'initiative en janvier 2025 pour révision stratégique, la poursuite de nos actions dans ce cadre dépendra des orientations futures qui seront définies par la NZAM.

Initiatives	Date d'adhésion	Principales missions de l'initiative	Rôle de DNCA Finance
<p>Finance for Biodiversity Pledge</p>  <p>Finance for Biodiversity Pledge</p>	<p>2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter le secteur de la gestion d'actifs à s'engager pour la préservation de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • DNCA Finance s'engage, au cours des deux prochaines années, à collaborer et à partager ses connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation des objectifs liés à la biodiversité • La société de gestion intégrera également la biodiversité dans la politique d'investissement responsable et dans son dialogue actionnarial • Elle évaluera les impacts positifs et négatifs de ses investissements sur la biodiversité et publiera des objectifs mesurables pour augmenter ses impacts positifs tout en réduisant ses impacts négatifs • Enfin DNCA Finance rendra compte chaque année du niveau d'atteinte de ces objectifs dans ses portefeuilles d'investissements.
<p>Nature Action 100</p>  <p>Nature Action 100</p>	<p>2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette démarche mondiale, portée par des investisseurs, vise à intensifier les actions des entreprises en faveur de la préservation de la nature et de la biodiversité. L'objectif est de réduire les risques financiers tout en protégeant les intérêts économiques à long terme des clients et bénéficiaires des investisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • DNCA Finance fait partie du groupe d'investisseur s'engageant auprès de la société Zoetis.

Par ailleurs, Léa Dunand-Chatellet, Directrice du Pôle Expertise et Gestion Investissement Responsable, est membre de la Commission Climat et Finance Durable de l'AMF depuis 2022, et a intégré le Comité du Label ISR en mai 2024.

b) *Label ISR*

A fin 2024², une partie des fonds ouverts gérés par DNCA Finance bénéficient du label ISR :

OPC	Encours au 31/12/2024 (M€)
DNCA Actions Small & Mid Cap Euro	346
DNCA Engage	360
DNCA Invest Beyond Alterosa	318
DNCA Invest Beyond Climate	204
DNCA Invest Beyond Global Leaders	209
DNCA Invest Beyond Semperosa	469
DNCA Invest Euro Dividend Grower	469
DNCA Invest Evolutif	781
DNCA Invest Global New World	505
DNCA Invest Sérénité Plus	206
DNCA Invest SRI Europe Growth	859
DNCA Invest SRI Norden Europe	436
DNCA Invest SRI High Yield	114
DNCA Sérénité Plus	887
DNCA SRI Euro Quality	2 106
DNCA Invest SRI High Yield	114
DNCA Actions Euro PME	362

Focus sur l'évolution du Label ISR

En 2024, le Comité du Label ISR a renforcé nettement les exigences du Label ([version V3](#)) : hausse du taux de sélectivité (de 20 à 30%), exclusions des émetteurs impliqués dans la production de charbon, d'hydrocarbures ou d'énergie carbonée, nouvelles obligations en termes d'engagement actionnarial, investissement dans des entreprises ayant une trajectoire de réduction des émissions de GES.

Cette nouvelle version, plus exigeante sur la démarche de durabilité des fonds, répond aux attentes des épargnants et de l'opinion publique.

DNCA Finance salue cette évolution du label et adopte la version V3 pour ses OPC les plus engagés sur la durabilité.

Une partie des fonds de DNCA Finance, sans adopter la version V3 du label ISR, conservent leur processus de gestion responsable et restent « Article 8 » SFDR ainsi que « Communication Centrale » (approche significativement engageante) au sens de la [doctrine AMF](#).

² Les fonds listés sont ceux qui conservent le label ISR au 1^{er} janvier 2025

Le fonctionnement des fonds labellisés ISR est décrit dans le Code de transparence de DNCA Finance, disponible sur le site internet.

c) Evolution de la gamme des fonds responsables

Parmi les changements dans la gamme d'OPC proposés par DNCA Finance, une nouvelle stratégie a été créée avec le fonds DNCA Invest Strategic Resources. Ce fonds permet de s'exposer aux variations de cours des métaux stratégiques, des métaux de la transition énergétique et des métaux précieux par recours à des contrats d'échange sur indices diversifiés de matières premières.

Pour accompagner la création de ce fonds, une analyse ESG spécifique aux matières premières a été créée dans l'outil ABA (voir chapitre 0 - *En 2025, DNCA Finance* complète le dispositif par des informations (newsflow) en provenance de Dow Jones Factiva.

Outil propriétaire ABA)

B. Moyens internes déployés

1. Ressources financières, humaines et techniques

a) Equipe et ressources humaines

1. Effectifs dédiés à l'investissement responsable

Le Pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable (PEGIR) a été créé depuis 2018 pour gérer et développer les activités suivantes :

- Réaliser l'analyse ESG des émetteurs
- Développer et déployer l'outil d'analyse ESG propriétaire ABA (« Above and Beyond Analysis »)
- Piloter les processus d'investissement Responsable et la gestion des fonds Article 9 SFDR
- Concevoir les reportings Investissement Responsable au niveau de la SGP (Article 29 Loi Energie Climat)
- Suivre les engagements de transparence : reporting extra-financier des fonds, code de transparence, mise en œuvre de la politique d'engagement, informations destinées aux clients, trajectoire Climat
- Piloter la labellisation des fonds ISR

Au 31/12/2024, le pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable était constitué de 7 ETPs, dont 4 gérants et 3 analystes ISR (l'équipe a bénéficié d'un apprenti Assistant de Gestion jusqu'en août 2024).

L'équipe représentait ainsi 4.2% des effectifs (en ETP) du groupe DNCA Finance.

Par ailleurs, l'ensemble des gérants de DNCA Finance ont accès aux informations ESG et utilisent le module d'analyse ABA (Above and Beyond Analysis, voir 0. Les 65 OPC catégorisés Article 8 ou 9 sont ainsi gérés par les différentes équipes de gestion, en s'appuyant sur l'outil ABA.

2. Objectifs d'équilibre homme femme dans les prises de décisions

Consciente de la relative sous-représentation, actuellement, des femmes au sein de ses équipes de gestion de portefeuille, DNCA Finance s'est engagée dans une démarche progressive visant à favoriser un meilleur équilibre entre les sexes parmi les personnes impliquées dans les décisions d'investissement. Cet objectif s'inscrit dans une logique de moyens et tient compte des spécificités structurelles de l'organisation, notamment un taux de rotation des équipes relativement bas qui tend à limiter le rythme des opportunités de recrutement. Ainsi, lorsque les conditions le permettent, et à compétences égales, une attention particulière est portée à la candidature féminine afin de corriger, dans la durée, le déséquilibre observé. Cette démarche est réévaluée chaque année en cohérence avec les exigences de la loi Rixain.

DNCA Finance est par ailleurs adhérente de la Charte de la Diversité depuis 2023.

La Charte de la diversité est un texte d'engagement pour tout employeur, dans une démarche volontariste, souhaitant agir en faveur de la diversité et dépasser ainsi le cadre légal et juridique de la lutte contre les discriminations.

Par la signature de la Charte de la Diversité, DNCA Finance s'engage à court, moyen et long terme à :

- Sensibiliser et former nos dirigeants et managers impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
- Promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation, et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines.
- Favoriser la représentation de la diversité de la société française dans toutes ses différences et ses richesses, les composantes culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité.
- Communiquer sur notre engagement auprès de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi que de nos clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes.
- Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue social avec les représentants du personnel.
- Evaluer régulièrement les progrès réalisés informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.

A ce jour, le périmètre de la gestion (gérants, analystes, assistants de gestion) inclut 19,7% de femmes et 80,3% d'hommes.

b) Moyens techniques

1. Données ESG

Dans le cadre de son approche d'investissement responsable, DNCA Finance précise que les données utilisées dans son modèle de notation propriétaire ABA (« Above and Beyond Analysis ») sont exclusivement issues des informations publiques fournies par les émetteurs. Ces données sont auditées, publiées, et reflètent la réalité opérationnelle des entreprises. Ainsi, l'ensemble de la méthodologie de notation ESG appliquée par DNCA Finance aux émetteurs privés repose sur des données réelles, à l'exclusion de toute donnée estimée ou modélisée. L'utilisation de données estimées intervient uniquement lorsque celles-ci sont issues de prestataires externes spécialisés (tels que MSCI, CDP ou équivalents) et concerne des cas spécifiques tels que l'élaboration des listes d'exclusion (normatives ou sectorielles) ou le calcul de la trajectoire climat de DNCA Finance, comme présenté notamment dans le Rapport Pressions Environnementales. Cette démarche témoigne d'un engagement à la fois en faveur de la transparence et de la rigueur dans l'intégration des critères ESG au sein des processus d'investissement.

DNCA Finance a sélectionné les fournisseurs suivants pour approvisionner en données ses processus de gestion :

PRESTATAIRE	DONNEES
MSCI	Données brutes Indicateurs d'incidences négatives (PAI) Controverses Var Climat Impacts Biodiversité (en cours de déploiement)
ISS Ethic	Controverses
CDP	Empreinte Carbone Consommation de l'eau Usage des sols
CID	Newsflow

En 2025, DNCA Finance complète le dispositif par des informations (newsflow) en provenance de Dow Jones Factiva.

2. Outil propriétaire ABA

DNCA Finance a développé un outil de notation propriétaire ABA « Above and Beyond Analysis ». Cette analyse est articulée autour de cinq piliers indépendants et complémentaires applicables à toute entreprise investie dans les fonds :



*ODD : Objectifs de Développement Durable de l'ONU

En complément, un pilier climat et un pilier contribution positive ont été développés pour certains fonds :



2024 : introduction d'un module Analyse de la Transition

Le pilier Climat a été enrichi en 2024 par un module d'analyse de la transition, notamment pour tenir compte des évolutions du Label ISR dans sa version 3. Ce module se base sur des données et des informations fournies par les entreprises et des sources de référence comme le GIEC, CDP, ou l'initiative Science-Based Targets (SBT).

Dans ce module sont évalués plusieurs aspects de la stratégie climatiques des émetteurs : les objectifs de décarbonation et leurs suivis, les moyens mis en œuvre et la gouvernance associée à ces enjeux. Cela permet de juger la crédibilité de cette stratégie et sa conformité avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Pour estimer l'alignement des sociétés avec l'Accord de Paris, nous nous appuyons sur 1) le scénario du GIEC qui implique une réduction annuelle de 7% des émissions de GES ; 2) Les données et les engagements des émetteurs vis-à-vis de la Science-Based Targets initiative.

Les modèles et scénarii utilisés sont ainsi ceux reconnus par tous, formant une base commune pour les entreprises et leurs investisseurs ; DNCA Finance reste conscient de certains partis pris et des limites de tout exercice de modélisation de scénario.

Pour chaque entreprise, les indicateurs qualitatifs et quantitatifs suivants sont analysés :

- Empreinte carbone (scope 1, 2, 3)
- Eléments de stratégie et objectifs climats de l'entreprise, utilisés pour modéliser la trajectoire de décarbonation
- Moyens mis en œuvre et leviers d'action permettant l'atteinte des objectifs
- Exposition de la société aux risques climatiques conformément à la TCFD
- Données liées à la Taxonomie Européenne

L'alignement de la trajectoire de décarbonation de l'entreprise avec la trajectoire de référence (secteur pertinent / zone Europe) est évalué, permettant de déterminer si l'entreprise est en retard (T-), en ligne (T=) ou en avance (T+) sur cette trajectoire.

L'objectif est de proposer une analyse détaillée apportant une valeur ajoutée à l'analyse financière traditionnelle. Cette analyse est réalisée exclusivement en interne par les équipes de DNCA Finance et s'appuie sur les données émanant directement des émetteurs.

L'analyse ABA est déployée sur l'univers actif de gestion de DNCA Finance, soit environ 900 émetteurs (comprenant notamment tous les titres d'entreprises en portefeuille). Afin

d'élargir la couverture aux différents univers d'investissements, un appel d'offres sur les données ESG a été lancé fin 2021 ; il permet à DNCA Finance de construire une notation « ABA Quant » sur l'ensemble des émetteurs (Voir [I.B.2. Approvisionnement en données ESG](#)).

En 2024, DNCA Finance a complété l'outil ABA par un module d'analyse spécifique aux matières premières, incorporé à la gestion du nouveau fonds DNCA Invest Strategic Resources. Ce module se décompose en une « note de risque de Responsabilité » et une « note d'analyse de transition ».

- Risque de responsabilité : repose sur 3 piliers
 - Pilier Environnemental (60%) : combinaison approche bottom up et top-down
 - Pilier Social (20%) et Gouvernance (20%) : en top down (à partir des pays producteurs)
- Analyse de transition : étude des potentielles externalités positives des matières premières (facilitation des technologies de décarbonation, recyclage)
 - Pilier dé-fossilisation primaire
 - Pilier circularité (recyclabilité, recyclage effectif, économie d'énergie)

3. Outil de calcul et de diffusion de température induite des portefeuilles « Température »

En 2019, DNCA Finance a conçu un modèle d'analyse climatique des émetteurs appuyé sur, les recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosure (TCFD), les scénarios énergétiques de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de l'IPCC et l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Dans ce cadre, DNCA Finance a développé « ABA Temp », un outil d'agrégation des scores de température induite du CDP au niveau des portefeuilles et de diffusion de cette température aux équipes de gérants et d'analystes financiers. Ainsi, les équipes en charge des investissements ont accès à un tableau de bord de la température des portefeuilles. Cet outil donne la possibilité aux gérants d'analyser la température de leurs portefeuilles et d'intégrer cette dimension dans leurs décisions d'investissement.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer au chapitre *F.2 - Outil de calcul et de diffusion de température induite des portefeuilles*.

4. Outil « Front » à destination des gérants

L'outil « Front » est un outil de calcul et de simulation d'indicateurs extra-financiers, utilisé par les gérants dans le cadre du processus d'investissement.

Cet outil rassemble l'ensemble des informations extra-financières, dont les analyses ABA et les données de température, permettant aux gérants d'intégrer ces données dans leurs décisions et de gérer les engagements et le respect des contraintes.

Budget alloué à la recherche et à l'investissement ESG

Le budget consacré à la recherche et à l'investissement, incluant l'accompagnement consultant, les données ESG, le dispositif de vote aux assemblées générales, les cotisations diverses (labels, initiatives...) représente 796 K€ en 2024.

A ce chiffre doivent s'ajouter :

- La masse salariale de l'équipe PEGIR (Pôle Expertise et Gestion Investissement Responsable)
- Le budget de la DSI (Direction des Systèmes d'Information) affecté au développement des différents projets ESG (industrialisation, visualisation, reporting, etc.)
- La recherche externe spécialisée sur l'investissement responsable

2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de DNCA Finance

a) *Veille permanente et enrichissement de la stratégie et des processus*

DNCA Finance est en veille permanente sur l'évolution des méthodologies et de la recherche académique concernant l'intégration de la durabilité dans la stratégie d'investissement. Ainsi, sa stratégie et les processus associés sont amenés à évoluer au fil du temps, afin de mieux répondre aux attentes des clients, aux exigences réglementaires, et, d'une façon générale, aux besoins liés à la transition durable.

Les principales innovations et améliorations des processus en 2024 sont les suivantes :

- Analyse des plans de transition (voir partie 1.b)2)
- Module spécifique concernant le risque de durabilité des matières premières (voir partie 1.b)2)
- Exploration nouvelles données biodiversité (voir partie G.3.c))

b) *Formations Investissement Responsable*

DNCA Finance apporte un soin particulier à la formation des équipes de DNCA Finance concernant l'investissement responsable et le développement durable.

En 2024, les formations ou actions de sensibilisation suivantes ont été réalisées (200 heures au total) :

Formation / sensibilisation	Nombre de salariés concernés
CFA in ESG investing	1
Certification AMF Finance Durable	2
Formations diverses sur la Finance Durable, l'Investissement Responsable ou la RSE : <ul style="list-style-type: none"> • Loi Industrie Verte • Finance Verte et durable • Le « Business as usual » n'a pas d'avenir (finance durable) • ISR pour les instances de Gouvernance • Economie circulaire • RSE Natixis : Sensibilisation à la RSE 	16

En 2024, les formations sur les sujets de durabilité ont marqué une pause par rapport à 2023, pendant laquelle plus de 80% des salariés en avaient bénéficié. Au global sur les trois dernières années, 243 formations³ ont été dispensées (certification AMF Finance Durable, CFA ESG, bilan carbone, formations diverses), permettant d'atteindre un taux moyen de salariés formés de 52%.

C. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de DNCA Finance

1. Gouvernance

a) Gouvernance ESG

DNCA Finance a adapté sa gouvernance pour mieux appliquer la Politique d'investissement responsable.

La gouvernance ESG est ainsi constituée de plusieurs instances :

- Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)
- Comité Investissement Durable (Comité ID)
- Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)
- Comité Transverse Investissement Durable (CTID)

³ Certains salariés ont bénéficié de plusieurs formations au cours des trois dernières années

1. Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)

L'objectif du Comité DID est de définir les orientations stratégiques des politiques RSE et d'Investissement Durable de DNCA Finance, dont les orientations concernant le climat et la biodiversité, en cohérence des orientations ESG du Conseil de surveillance.

Il est composé des membres du Comité exécutif, du RCCI, du responsable gestion ISR, ainsi que les représentants des principales fonctions (pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, risques, marketing, juridique, fonction commerciale, ...).

Ses principales missions sont de :

- Déterminer les orientations stratégiques en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et d'investissement responsable
 - Traduire et prendre en compte les orientations des actionnaires de DNCA en matière de responsabilité sociétale et d'investissement durable
 - Arrêter les engagements RSE de DNCA en tant qu'entreprise, notamment les engagements dans la fonction investissement
- Définir et faire évoluer les politiques ISR :
 - Développement durable et ses composantes
 - Investissement responsable et ses composantes
- Conception des politiques :
 - Evolution des politiques (sur propositions des Comités ID, Opérationnel RSE, autres Comités, ensemble des parties prenantes dont actionnaires)
 - Dresser le bilan de la mise en œuvre opérationnelle des politiques Investissement Responsable sur l'année écoulée, en particulier au travers de la production des rapports associés (DPEF, rapport d'engagement, rapport Art. 29 de la LEC, Annexe 1 SFDR, etc.), et en tirer les enseignements pour réviser les orientations stratégiques / les politiques ESG

2. Comité Investissement Durable (Comité ID)

L'objectif du Comité ID est de définir, déployer et suivre les processus d'Investissement Durable. Il est composé du responsable du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, du secrétaire général de la gestion, d'un représentant par équipe de gestion, d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

Ses principales missions sont de :

- Définir les processus ESG, incluant notamment :
 - Processus de notation des émetteurs privés
 - Processus de notation des émetteurs souverains
 - Processus d'exclusion
 - Processus de sélectivité ISR

- Processus de gestion des risques en matière de durabilité
- Processus de pilotage des incidences négatives
- Processus de labellisation des fonds
- Processus d’engagement et de vote
- Processus de pilotage de la trajectoire climat
- Déployer et suivre les processus ISR :
 - Assurer le déploiement opérationnel des orientations stratégiques en matière d’Investissement Responsable du Comité de Développement et d’Investissement Durable (comité DID)
 - Piloter la température des portefeuilles selon la trajectoire décidée par le Comité DID
 - Faire l’état des lieux du déploiement des processus ISR et l’atteinte des objectifs fixés par le Comité DID
 - Arbitrer les propositions d’évolution des processus ISR des comités subordonnés
 - Soumettre les propositions d’évolution des politiques ISR au Comité DID

3. Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)

L’objectif du Comité SID est de suivre toutes les évolutions relatives à la politique d’exclusion et les incidences négatives identifiées.

Il est composé du responsable du pôle de gestion Investissement Responsable, du secrétaire général de la Gestion, et à minima d’un représentant de l’équipe Conformité et d’un représentant de l’équipe Risques.

Ses missions principales sont de :

- Revoir les politiques d’exclusion
- Valider et maintenir une traçabilité et une justification des évolutions qui sont apportées aux listes d’exclusion
- Suivre et piloter les incidences négatives identifiées

4. Comité Transverse Investissement Durable (Comité TID)

L’objectif du Comité TID est de définir, déployer et suivre les processus opérationnels soutenant et encadrant l’Investissement Durable.

Il est composé de la direction des opérations, de la gestion ISR, et des équipes risques, marketing, juridique, commercial, data, conformité, middle office.

Ses principales missions sont de :

- Définir, cadrer et suivre le(s) projet(s) à mettre en place :

- Définir les objectifs et la feuille de route
- Définir le lotissement
- Désigner les responsables des actions
- Estimer la consommation de ressources nécessaires (temps, charges)
- Définir le planning en fonction des objectifs et contraintes métiers
- Suivre les actions et le respect des grands jalons
- Suivre et appuyer les processus opérationnels des équipes métiers, dont les points suivants déployés au niveau du comité Data :
 - Sourcing des données ESG
 - Instruction des flux
 - Structuration des données ESG (dictionnaire de données / référentiel)
 - Contrôle de la qualité des données ESG
 - Diffusion de données ESG (du référentiel aux éventuels outils métiers)
- Remonter les informations nécessaires à la définition du bilan de la mise en œuvre opérationnelle des processus fonctionnels ID sur l'année écoulée, en particulier pour la production de reporting du type rapport d'engagement, rapport Art. 29 de la LEC, Annexe 1 SFDR, etc.

b) Comité des Risques

Le suivi des risques financiers liés à l'environnement, dont les risques physiques et de transition climatiques et de perte de biodiversité⁴, est intégré au dispositif de gestion des risques de DNCA Finance (le suivi des risques financiers liés à la durabilité est déployé progressivement).

Le Comité des Risques, organe central du dispositif de gestion des risques, se tient selon une périodicité semestrielle. Il est composé des trois dirigeants (le Gérant de la Société en Commandite Simple, le Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Opérations et le Directeur de la Gestion ou son représentant), de la responsable du département des Risques, du co-responsable de la Gestion (Deputy CIO), de la RCCI, et du Secrétaire Général de la gestion.

Le Comité des Risques a notamment pour objet :

- De présenter les évolutions de la politique de gestion des risques, des procédures et de la cartographie
- De dresser l'état d'avancement des recommandations issues de l'inspection et des audits
- De dresser un rapport sur les questions importantes liées aux risques de marché, de concentration, de crédit, de contrepartie, de change, de liquidité, de valorisation et de durabilité
- De présenter un suivi des fonds en VaR, du backtesting et des stress tests

⁴ Sous réserve de la disponibilité des données dans le système d'information

- D'effectuer un suivi des styles de gestion
- De prendre toute décision visant à régulariser une anomalie relevée par le Département des Risques et faisant l'objet d'une procédure d'escalade
- D'assurer le suivi des contraintes et des performances
- De superviser les processus de suivi des contraintes
- De suivre les risques de durabilité, dont réputationnels ou de controverse

2. Connaissances, compétences et expérience des membres des instances de direction

Dans la lignée de cette refonte de la gouvernance propre à l'ESG via des comités plus ciblés avec des rôles bien identifiés et adaptés à chaque strate de l'entreprise, un plan de formation sur l'Investissement Responsable a été engagé par DNCA Finance pour s'assurer que les membres du Comité exécutif et du Conseil de Surveillance, ainsi que le Conseil d'Administration de la Sicav DNCA Invest (Luxembourg) s'approprient pleinement les sujets de finance durable.

Ces formations construites « sur-mesure » ont été dispensées par un intervenant sélectionné pour son expérience dans la sensibilisation des instances de gouvernance à ces thématiques notamment sur les enjeux de transformation des modèles économiques face aux problématiques environnementales, et sur l'analyse de l'évolution de la responsabilité des conseils d'administration et conseils de surveillance qui y est liée.

Les thèmes abordés ont été :

- Les transformations en cours du système Terre (changement climatique, biodiversité) et les conséquences dans la prise en compte de ces enjeux par les diverses parties prenantes
- Les implications pour les modèles d'affaires : nouveaux risques, opportunités/transformations des marchés, impact sur l'attractivité pour les talents
- L'identification de certains facteurs clés dans l'évolution des modèles d'affaires des entreprises et déterminants pour distinguer les potentiels « gagnants » et « perdants » dans cette période de transition
- L'analyse critique des engagements de neutralité carbone des entreprises
- L'adaptation aux changements et la résilience des modèles d'affaires
- La prise en compte du capital naturel et des externalités environnementales dans les processus décisionnels
- L'analyse de la responsabilité des conseils d'administration et conseils de surveillance dans ce contexte d'atteintes des frontières planétaires, d'attentes sociétales renforcées et d'obligations juridiques nouvelles

3. Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération

L'appréciation de la performance est fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres aux grandes typologies de métier du personnel identifié (gestion, table de négociation, commercial et collaborateurs délivrant des conseils en investissement, fonctions de conformité et contrôle). Elle intègre, selon la fonction, une échelle de temps et tient compte du respect des limites de risques et de l'intérêt des clients. L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Les risques en matière de durabilité, tels que définis dans l'article 5 du Règlement SFDR 2019/2088 (« risques que la survenance d'une situation ou d'un événement en matière environnementale, sociale ou de gouvernance ait un impact négatif, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement ») sont intégrés dans la politique de rémunération. Notamment, le montant de l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles discrétionnaires peut être réduit ou annulé (ainsi que le cas échéant les échéances en cours d'acquisition ou au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées) dans le cas où un risque environnemental, social ou gouvernemental se concrétise en affectant de manière significative la valeur des actifs gérés.

Ainsi, les enjeux ESG et les considérations liées à l'investissement responsable font partie du processus d'évaluation des différentes équipes, y compris celles dédiées à l'investissement responsable.

La politique de rémunération de DNCA Finance est également disponible sur le [site internet](#).

4. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'Administration

L'intégration des critères ESG dans le fonctionnement et la stratégie de DNCA Finance est une préoccupation majeure pour les instances de direction et le Conseil d'Administration (le Conseil d'Administration ne dispose pas de règlement interne).

Natixis Investment Managers, maison mère de DNCA Finance, a engagé une réflexion concernant ses règles de gouvernance et l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne de son conseil d'administration. Il est par ailleurs envisagé de déployer ces objectifs au sein des organes de surveillance des filiales de Natixis Investment Managers (y compris DNCA Finance), de façon adaptée aux caractéristiques de chaque entité et au cas par cas.

D. Stratégie d'engagement

1. Périmètre de la stratégie d'engagement

Le périmètre de la stratégie d'engagement concerne l'ensemble des émetteurs privés présents dans les portefeuilles gérés par DNCA Finance, sur l'ensemble des zones géographiques sur lesquelles la société de gestion est investie.

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance attache la plus grande importance à maintenir un dialogue constant avec les émetteurs dans lesquels elle investit. L'engagement actionnarial de DNCA Finance est détaillé dans le document « Politique d'engagement actionnarial et politique de vote ».

Cette démarche d'engagement permet à DNCA Finance :

- D'inciter les émetteurs à adopter les meilleures pratiques
- De bénéficier d'une compréhension fine de la stratégie de l'entreprise et de l'intégration par celle-ci des risques de durabilité

La politique d'engagement contribue ainsi directement à la gestion du risque en matière de durabilité pour DNCA Finance. Le niveau d'engagement et de dialogue dépend du niveau de risque en matière de durabilité.

DNCA Finance distingue deux façons d'interagir avec les sociétés :

- Le dialogue avec les émetteurs
- L'engagement actionnarial ou investisseur

a) Le dialogue avec les émetteurs

En tant que gérants de conviction, DNCA Finance considère qu'il est fondamental de rencontrer très régulièrement les entreprises dans lesquelles elle investit ou envisage d'investir. C'est le cas pour l'analyse financière (profitabilité, perspectives de croissance, structure du bilantielle) comme pour l'analyse ESG. Ces réunions donnent notamment l'opportunité de questionner le management sur la stratégie et dans quelle mesure sa mise en œuvre intègre les intérêts de toutes les parties prenantes. Ces discussions fournissent généralement une image bien plus pertinente du degré d'intégration réel des enjeux ESG et de la culture d'entreprise que la simple lecture des documents publiés par les sociétés.

Les informations obtenues durant ces rencontres apportent une contribution significative à la qualité et à la réactivité de la recherche ESG.

b) L'engagement investisseur⁵

Convaincue que l'amélioration des pratiques des entreprises dans lesquelles DNCA Finance investit contribue à protéger la valeur des investissements des clients, DNCA Finance a mis en place une démarche d'engagement visant à influencer une meilleure prise en compte des enjeux ESG par les entreprises, en lien direct avec la politique de gestion des risques en matière de durabilité. De manière plus générale, DNCA Finance a la conviction qu'il relève de sa responsabilité fiduciaire, non seulement de sélectionner les meilleurs investissements, mais aussi d'encourager de meilleures pratiques et une meilleure transparence au niveau des entreprises, et plus généralement sur les marchés.

DNCA Finance distingue deux types d'engagement :

- L'engagement réactif, à la suite d'une controverse ou un incident particulier
- L'engagement proactif, afin d'encourager les émetteurs à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ISR

Ces deux cas font l'objet d'un processus d'engagement formalisé, détaillé dans la section « Notre processus d'engagement » de la [« Politique d'engagement actionnarial et politique de vote »](#).

Enfin, DNCA Finance estime que certains sujets globaux et systémiques, ou encore l'engagement avec des entreprises globales dans lesquelles notre pouvoir d'influence est limité, nécessitent une action coordonnée et/ou collaborative afin d'aboutir aux meilleurs résultats. DNCA Finance a ainsi rejoint plusieurs initiatives collaboratives de place, menées notamment par les PRI, afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses.

Concernant les engagements collaboratifs et la collaboration avec d'autres investisseurs, DNCA Finance se réserve d'y participer après une analyse au cas par cas de la situation et de la thématique d'engagement retenue.

c) Les visites de sites

Au dialogue institutionnalisé avec le management des entreprises, DNCA Finance un volet plus opérationnel, permettant d'approfondir la connaissance des activités et des pratiques des sociétés. Ainsi, des visites de site sont réalisées régulièrement, qui sont l'occasion d'échanger avec les opérationnels sur le terrain et d'apporter un éclairage plus fin sur la manière dont l'entreprise gère ses objectifs financiers comme ses enjeux ESG.

⁵ Notre démarche d'engagement s'applique également aux entreprises dans lesquelles nous détenons de la dette.

d) L'engagement collaboratif

Dans le prolongement de sa politique d'engagement responsable, DNCA Finance s'associe avec d'autres investisseurs pour porter un message aux sociétés dans lesquelles elle pourrait n'exercer qu'une influence limitée. Aussi, DNCA Finance pense qu'une action collaborative peut, dans certains cas, permettre d'obtenir de meilleurs résultats auprès des émetteurs, ainsi elle retient les thématiques d'engagement après une analyse minutieuse de la situation. DNCA Finance anime son activité d'engagement collaborative grâce à ses contacts directs avec les investisseurs et grâce à ses participations à des initiatives d'engagement regroupant de nombreux investisseurs internationaux.

DNCA Finance est signataire de l'initiative des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI), initiative qui compte plus de 7000 signataires dans le monde. DNCA Finance est également signataire du Carbon Disclosure Project (CDP), initiative visant à améliorer la transparence des sociétés sur le sujet du climat. Nous sommes aussi membre du Climate Action 100+, groupe d'engagement s'adressant aux sociétés internationales aux premiers rangs de la pollution mondiale. D'autres initiatives d'engagement collaboratif auxquelles DNCA Finance participe sont présentées ci-dessous au point 2.-*Bilan de la stratégie d'engagement*).

Souhaitant montrer son engagement en tant qu'entreprise responsable, DNCA Finance participe aux instances de place s'adressant à la pratique de l'investissement responsable, tel qu'au sein de l'Association Française de la Gestion financière (AFG). DNCA Finance soutient également des initiatives internationales comme les principes de la Task Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD).

e) Intégration de la démarche d'engagement au modèle d'analyse et aux décisions d'investissement

1. Intégration à l'analyse ESG ABA

Le dialogue avec les émetteurs est une source inestimable de valeur ajoutée dans les analyses, qu'elles soient financières ou spécifiquement ESG.

Toutes les actions de dialogue et d'engagement sont ainsi intégrées dans deux outils complémentaires :

- **L'outil propriétaire ABA**, afin d'ajuster, le cas échéant, la notation « Risque de Responsabilité » ou « Transition » de l'entreprise, et dans le but de garder une trace des échanges avec la direction des émetteurs investies
- **L'outil ResearchPool (RMS)** dans lequel les gérants complètent toutes les informations relatives aux discussions engagées avec les émetteurs

2. Intégration aux décisions d'investissement

Les résultats des actions d'engagement sont intégrés à l'analyse ESG et peuvent notamment impacter la note « Risque de Responsabilité ». Cette note, diffusée dans toutes les équipes de gestion, donne une indication sur le niveau de risque ESG et a une incidence directe sur l'inclusion ou non dans l'univers éligible des fonds ISR.

Les gérants sont systématiquement conviés à participer aux réunions d'engagement avec les émetteurs qu'ils détiennent en portefeuille.

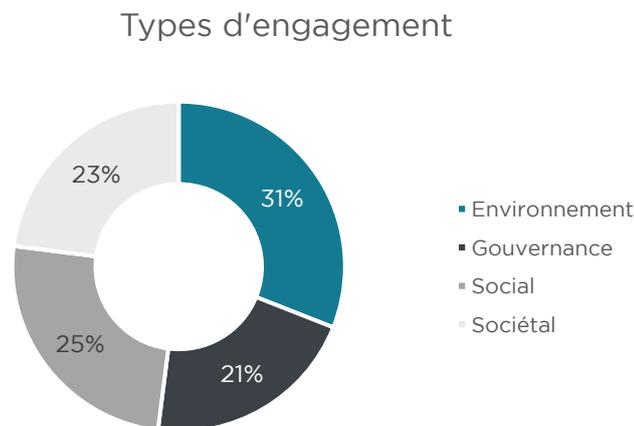
L'application des principes de gestion du risque en matière de durabilité peut conduire à l'ajustement de la politique d'engagement.

2. Bilan de la stratégie d'engagement

Le bilan détaillé de la stratégie d'engagement est décrit dans le [Rapport d'Engagement de DNCA Finance](#).

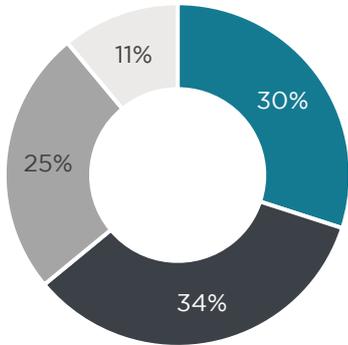
DNCA Finance a ainsi rencontré 57 sociétés en 2024, soit 74 réunions sur des sujets ESG, et réalisé 5 visites de site (voir le [Rapport d'Engagement](#)).

Durant ces réunions, les thèmes d'engagement se sont répartis comme suit :



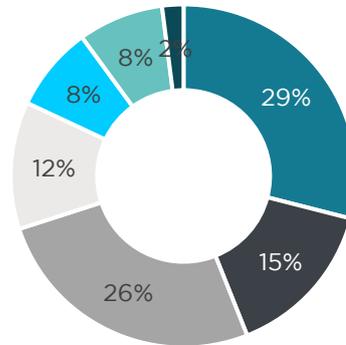
Ces engagements ont porté sur les thèmes suivants, de façon plus détaillée :

Thèmes d'engagement environnement



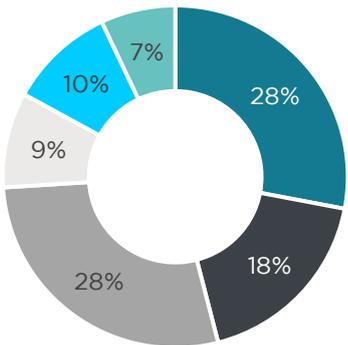
- Politique climat et efficacité énergétique
- Management environnemental
- Impact biodiversité et externalités
- Régulation et certification

Thèmes d'engagement gouvernance



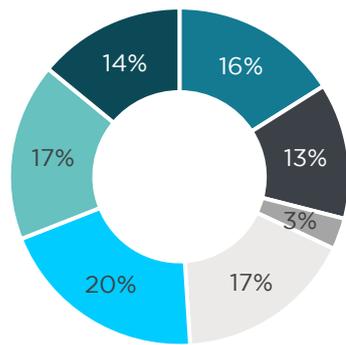
- Qualité du management
- Rémunération du CEO
- Qualité du conseil et des comités
- Respect des actionnaires minoritaires
- Qualité de la communication financière
- Risques comptables
- Cohérence fiscale

Thèmes d'engagement social



- Climat social et conditions de travail
- Attractivité et recrutement
- Culture d'entreprise et gestion RH
- Santé et sécurité
- Formation et gestion des carrières
- Promotion de la diversité

Thèmes d'engagement sociétal



- Capacité d'innovation et pricing power
- Corruption et éthique des affaires
- Cybersécurité / données personnelles
- Management de la supply chain
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits
- Respect des communautés locales et droits humains
- Satisfaction clients et gain de parts de marché

Au sujet de l’engagement collaboratif, DNCA Finance participe à quatre campagnes :

Nom de la campagne d’engagement collaboratif	Investisseurs partenaires	Emetteurs	Années	Description de la campagne
Non Disclosure Campaign	 Carbon Disclosure Project	1998 émetteurs différents	Campagne 2024	Cette campagne d’engagement sponsorisée par le Carbon Disclosure Project, permet de demander aux sociétés une meilleure transparence sur les enjeux climatiques, hydriques et forestiers. Les participants soutiennent cette campagne au travers d’une signature sur les demandes formulées par le CDP
Nature Action 100	 Nature Action 100	Zoetis	Depuis 2024	L’initiative d’engagement du Nature Action 100 vise à promouvoir, auprès des émetteurs, des actions pour lutter contre la perte de biodiversité
Climate Action 100 +	 Climate Action 100 +	Airbus SE	Depuis 2021	L’initiative d’engagement du Climate Action 100 vise à promouvoir de meilleures pratiques environnementales auprès des émetteurs les plus polluants sur le plan mondial
Advance	 PRI Principles for Responsible Investment	Enel	Depuis 2022	L’initiative d’engagement Advance vise à promouvoir les meilleures pratiques de respects des droits de l’homme dans les opérations et les relations sociétales auprès des émetteurs exposés aux risques les plus sévères.

Extrait du rapport d’engagement 2024 de DNCA Finance

3. Présentation de la politique de vote

DNCA Finance s'appuie sur les principes suivants dans sa politique d'engagement actionnariale et sa politique de vote :

a) *Composition et fonctionnement du Conseil*

Structure de gouvernance : Dans le cadre d'une organisation en Conseil d'administration, DNCA Finance privilégie une séparation des fonctions de Président et Directeur Général. En cas de cumul des fonctions, des mesures appropriées de contrôle et d'équilibre des pouvoirs sont mises en place. Dans le cas des banques, DNCA Finance s'oppose au cumul des fonctions de Président et Directeur Général.

Composition du Conseil : Le Conseil d'administration s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. DNCA Finance attache une importance particulière à la qualité du Conseil, à la cohérence de sa composition avec la stratégie de l'entreprise et à l'équilibre de sa composition en termes de diversité. Par ailleurs, DNCA Finance encourage la présence d'au moins un administrateur, de préférence indépendant, dont les qualifications permettent de débattre des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux de l'entreprise.

DNCA Finance analyse l'indépendance des administrateurs selon les critères préconisés dans le code AFP-MEDEF :

- Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes
- Critère 2 : Mandats croisés
- Critère 3 : Relations d'affaires significatives
- Critère 4 : Liens familiaux
- Critère 5 : Commissaire aux comptes
- Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans
- Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif
- Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Nomination et renouvellement des administrateurs : Le bon fonctionnement d'un Conseil repose sur l'intégrité, la disponibilité, les compétences et l'implication de ses administrateurs.

Représentants des salariés et administration proposés par des actionnaires : DNCA Finance est favorable à l'entrée de représentants des salariés dans les conseils d'administration et les comités, à la présence des représentants des salariés actionnaires au sein des conseils et recommande une meilleure transparence du processus de sélection des représentants des salariés actionnaires présentés au vote des actionnaires.

Administrateurs dont la candidature est proposée par un ou des actionnaires : DNCA Finance est favorable à la nomination d'administrateurs dont la candidature est proposée

par un ou des actionnaires, dès lors que les candidats respectent les conditions d'intégrité, de disponibilité, de compétences et d'implications.

Censeurs : DNCA Finance privilégie la nomination d'administrateur votant au sein d'un Conseil et est donc défavorable à la nomination de censeur sauf dans un contexte spécifique qui le justifie.

Comités rapportant au Conseil : DNCA Finance recommande que la rémunération, ainsi que les nominations des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux, fassent l'objet d'un travail préparatoire réalisé par un comité émanant du Conseil et encourage la création d'un comité dédié aux enjeux de la Responsabilité d'Entreprise.

Rémunération des administrateurs : Le comité des Rémunérations a la charge d'étudier et de proposer une recommandation sur l'enveloppe et les modalités de rémunération des administrateurs. Le montant global, voté en Assemblée Générale, doit tenir compte de la participation effective des administrateurs au Conseil et dans les comités, et comporte donc une part variable prépondérante. Par ailleurs, il doit être cohérent au regard de la taille de l'entreprise et de son secteur d'activité. Le niveau de rémunération doit être adapté au niveau des responsabilités encourues par les administrateurs et au temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions. DNCA Finance privilégie une rémunération attribuée sous conditions de présence au Conseil. Les règles de répartition et les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs doivent être transparents et exposés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. DNCA Finance encourage vivement le fait que l'administrateur soit actionnaire à titre personnel et possède un nombre minimum d'actions, significatif au regard de la rémunération perçue. Enfin, DNCA Finance est défavorable à la mise en place de rémunération variable incitative qui pourrait obérer l'objectivité et l'indépendance des administrateurs et aux propositions relatives à l'indemnisation des administrateurs et cadres dirigeants et à leur protection contre l'engagement de leur responsabilité.

b) Rémunération des dirigeants

Principes et transparence : Le Conseil doit débattre des performances des dirigeants, hors de la présence des intéressés. La détermination de la rémunération des dirigeants relève de la responsabilité du Conseil qui se fonde sur les propositions du comité des Rémunérations. Le Conseil doit motiver ses décisions prises en la matière. Dans la détermination des rémunérations des dirigeants, le Conseil et les comités doivent prendre en compte et appliquer avec rigueur les principes suivants : exhaustivité, équilibre, comparabilité, cohérence et transparence.

Alignement avec la performance : DNCA Finance considère que la rémunération des dirigeants doit être compétitive, adaptée à la stratégie et au contexte de l'entreprise et doit avoir notamment pour objectif de promouvoir la performance et la compétitivité de celle-ci sur le moyen et long terme en intégrant un ou plusieurs critères liés à la responsabilité sociale

et environnementale. La rémunération doit permettre d'attirer, de retenir et de motiver des dirigeants performants.

Indemnité de départ : Il n'est pas acceptable que des dirigeants dont l'entreprise est en situation d'échec ou qui sont eux-mêmes en situation d'échec la quittent avec des indemnités. En complément des règles légales, lorsqu'un dirigeant quitte la société, les conditions financières de son départ doivent être détaillées de manière exhaustive.

Actionnariat des dirigeants : Pour favoriser l'alignement des intérêts, DNCA Finance est favorable à l'actionnariat dirigeant.

c) Approbation des comptes et de la gestion

Approbation des comptes : DNCA Finance approuve les comptes quand aucune réserve ou aucun refus de certification n'ont été émis et que le rapport des commissaires aux comptes est bien inclus dans le rapport de gestion. DNCA Finance considère qu'un comité d'audit non établi au sein du Conseil est une raison de ne pas approuver les comptes. A l'instar de la présence d'un membre exécutif au sein de ce comité.

Affectation du résultat : DNCA Finance prête une attention particulière à la politique de retour aux actionnaires et souhaite que celle-ci soit cohérente avec les résultats et la stratégie de l'entreprise. DNCA Finance s'oppose à l'affectation du résultat si la progression des dividendes se fait au détriment des investissements de croissance ou si les flux de trésorerie ne permettent pas de financer le dividende.

Conventions réglementées : DNCA Finance étudie le contenu de ces transactions pour juger de leur bien fondé et de leur intérêt pour l'entreprise et ses actionnaires minoritaires. DNCA Finance vote contre les conventions réglementées lorsqu'elles sont contraires à l'intérêt de la société et/ou lorsque que la transparence de ces conventions est insuffisante pour les analyser. Par ailleurs, les délais de transmission doivent être suffisants pour permettre cette analyse.

Nomination et rémunération des commissaires aux comptes : DNCA Finance est aligné avec la réforme européenne de l'audit et vote négativement lorsque le mandat du commissaire aux comptes dépasse 12 ans (24 ans en cas de co-commissariat) et favorise la nomination de commissaires aux comptes suppléants indépendants du commissaire aux comptes principal. Aussi, DNCA Finance peut ne pas approuver les quitus des commissaires aux comptes lorsque cela a une valeur juridique pouvant restreindre l'action des actionnaires. Enfin, DNCA Finance est favorable à la séparation des activités de certification des comptes et des activités de conseil.

4. Bilan de la politique de vote

DNCA Finance a exercé les droits de vote attachés aux valeurs détenues dans les OPCVM et FIA dont elle assure la gestion et pour lesquels elle détenait les droits de vote.

a) *Répartition des votes*

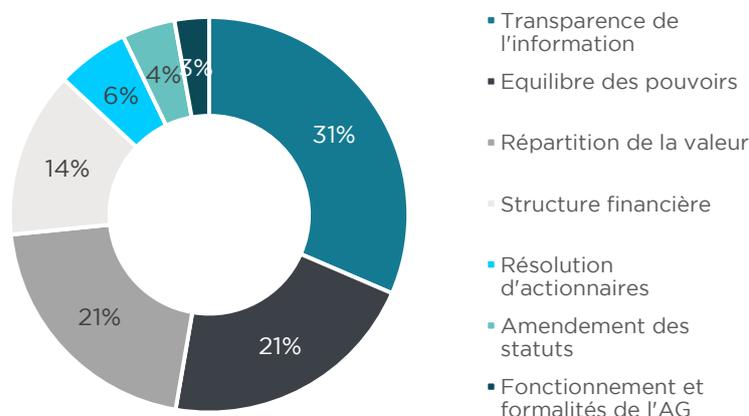
Ainsi, au cours de l'exercice 2024 le périmètre de vote était composé de 631 valeurs détenues dans 68 OPCVM et FIA.

Cela représente 736 Assemblées Générales de sociétés dans lesquelles DNCA Finance disposait des droits de vote. DNCA Finance a effectivement exercé ses droits de vote à l'occasion de 728 assemblées générales (contre 781 pour l'exercice 2023) pour un total de 10 939 résolutions, soit un taux de participation d'environ 99%.

DNCA Finance n'a pas exercé ses droits de vote lors de 8 Assemblées Générales en raison de problèmes techniques ou administratifs (migration des fonds dans les systèmes du prestataire en charge de l'exécution du vote, validité des pouvoirs de procuration, etc.)

Sur ces 10 939 résolutions, DNCA Finance a approuvé 7 813 résolutions, a désapprouvé 2 024 résolutions, et s'est abstenue sur 1 102 résolutions, détaillées dans le « Rapport d'Engagement et Rapport sur l'Exercice des Droits de Vote » de DNCA. DNCA Finance a exprimé au moins un vote défavorable lors de 578 assemblées générales, soit 79% des assemblées générales votées.

Répartition des votes d'opposition



b) *Zoom sur les résolutions environnementales*

Les résolutions concernant les sujets environnementaux sont de plus en plus présentes à l'ordre du jour des assemblées générales.

Il faut noter que la nature de ces résolutions est différente selon les zones géographiques : en Europe cela se traduit par des « Say on Climate » à l'initiative du management, aux Etats-Unis cela est exprimé au travers de résolutions d'actionnaires. En revanche dans les deux cas, ces résolutions concernent des sujets de transparence et de stratégie environnementale.

Dans le cadre de sa politique de vote, DNCA soutient les résolutions « Say on Climate », en prenant en compte la qualité des informations présentées. Pour les résolutions externes, il y a un taux de contestation plus important car nous privilégions les entreprises par rapport aux propositions d'actionnaires lorsqu'elles publient déjà des données et des stratégies environnementales satisfaisantes.

	Résolutions d'actionnaires / environnement	« Say on climate » / management	Total
Nombre de résolutions	9	9	18
Vote pour	22.2%	100%	61.1%
Vote contre	44.5%		22,2%
Abstention	33.3%		16.7%

5. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

DNCA Finance intègre dans ses décisions d'investissement une [Politique d'exclusion](#).

La politique d'exclusion comprend des exclusions générales à l'ensemble des fonds de DNCA Finance, et des exclusions spécifiques à certains fonds (décrites dans la Politique d'exclusion).

Les exclusions s'appliquant à l'ensemble des fonds peuvent être de nature normative (liées aux pratiques des entreprises ou organisations) ou sectorielle (liées au secteur d'activité de l'entreprise).

a) Exclusions normatives

Depuis 2022, l'utilisation de la liste « Worst Offenders » est déployée dans la gestion des fonds. Cette liste identifie les émetteurs

- Les plus à risque du point de vue de leur responsabilité d'entreprise
- En violation grave d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Plus de détails sur la liste « Worst Offenders » sont décrits au chapitre *H.1.b)4 - Constitution d'une liste « worst offenders »*.

Plusieurs sociétés ont intégré la liste « Worst Offenders » en 2024 : Bayer, Arcelor-Mittal et Kakao Corp.

En 2024, il n'y a pas eu de désinvestissement en raison de présence ou d'intégration d'un émetteur sur la liste « Worst Offenders ».

b) Exclusions sectorielles

De façon plus générale, DNCA Finance met en œuvre une stratégie de désengagement sectoriel concernant certains secteurs, dont le tabac, les armes controversées, le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels⁶. Plus de détails sont décrits au chapitre *F.1.b) - Objectifs à Moyen terme sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels et du Charbon (2030 - 2040)*.

En 2024, il n'a pas été constaté de manquements à ces règles d'exclusion.

E. Taxonomie

Le Règlement sur la Taxonomie Européenne vise à créer un langage commun pour les investisseurs et les entreprises dans des projets et activités économiques avec un impact positif sur le climat et l'environnement.

Cet objectif est servi par :

- La création d'un système de classification standardisé des activités durables
- Une incitation à gérer certaines incidences négatives (via les outils de devoir de vigilance) et à contribuer aux ODD

Une activité durable sur le plan environnemental doit :

- Contribuer significativement à l'un des 6 objectifs suivants :
 - Atténuation du changement climatique
 - Adaptation au changement climatique
 - Utilisation durable des ressources hydrologiques et marines
 - Transition vers une économie circulaire
 - Prévention et contrôle de la pollution
 - Protection de la biodiversité et écosystème
- Ne pas nuire significativement aux autres objectifs environnementaux (DNSH : Do Not Significant Harm)
- Respecter des normes minimales de droits humains et de droits du travail (OCDE, ONU, OIT)

⁶ DNCA Finance classe en « hydrocarbures non conventionnels » l'extraction de gaz ou de pétrole à base de sables bitumineux, le gaz et le pétrole de schiste, et les forages en Arctique

Aujourd'hui, seules sont disponibles les normes techniques réglementaires (RTS) correspondant aux deux premiers objectifs de la Taxonomie : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

1. Part des encours concernant les activités éligibles à la Taxonomie Européenne

Les premiers résultats concernant les activités éligibles à la Taxonomie Européenne publiés sur la base des investissements réalisés au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Total encours gérés par DNCA Finance	Taux de couverture des actifs analysés	Périmètre actifs (total des actifs hors gestion privée et multi gestion) ⁷
38.37 Mds €	30.59%	35.02 Mds €

	Part des actifs concernés	Montant des actifs concernés
Alignement (sur la base du chiffre d'affaires) à la Taxonomie	2.81%	0.983 Mds €
Non alignement à la Taxonomie	97.19%	34.037 Mds €
Emetteurs souverains et supra nationaux	40.26%	14.102 Mds €
Entreprises non soumises à NFRD	16.24%	5.688 Mds €
Encours dérivés ⁸	0.24%	0.084 Mds €

Les informations concernant l'alignement à la Taxonomie Européenne ne concernent pas les émetteurs souverains ni les entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE (NFRD) (notamment les entreprises hors Union Européenne).

Il est possible de détailler la part des actifs alignés avec la Taxonomie par objectifs, sur la base du chiffre d'affaires ou des dépenses d'investissement (les détails techniques sur les 4 derniers objectifs de la Taxonomie ont été publiés par la Commission Européenne fin 2023, les premières données ont été disponibles en 2024) :

⁷ DNCA Finance prévoit d'étendre le périmètre de calcul à la gestion privée et à la multigestion (processus de transparence en cours de déploiement)

⁸ CDS Index, CFD, Change à terme, Futures, IRS, Options, Warrants

	Alignement à la Taxonomie Européenne	
	Sur la base du chiffre d'affaires	Sur la base des dépenses d'investissement
Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	2.62%	4.07%
Objectif 2 : Adaptation au changement climatique	0.12%	0.18%
Objectif 3 : Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	0.01%	0.01%
Objectif 4 : Transition vers une économie circulaire	0.04%	0.01%
Objectif 5 : Prévention et réduction de la pollution	0.02%	0.01%
Objectif 6 : Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0.00%	0.00%

Remarque importante : les publications concernant la Taxonomie par les entreprises sont encore très imparfaites et peu matures ; de plus les données disponibles dans les bases de données sont celles publiées par les émetteurs au titre de l'exercice 2023, intégrées en 2024 par les fournisseurs de données. Les informations d'alignement publiées par les entreprises début 2025 ne sont pas encore disponibles dans les bases de données. DNCA Finance s'appuie sur son fournisseur de données (MSCI) pour ces indicateurs.

2. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Les résultats concernant les encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles publiés sur la base des investissements réalisés au 31 décembre 2024 sont les suivants :

	Part des actifs concernés	Montant des actifs concernés
Expositions aux combustibles fossiles ⁹	3.17%	1 196 M€

⁹ L'information « exposition aux combustibles fossiles » correspond au PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, source MSCI

F. Alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Adopté en décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris met en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (neutralité carbone) (article 4).

Depuis la COP 21 et l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique doivent faire partie de l'agenda quotidien des secteurs privé et public. Pour le secteur financier, l'agenda est défini dans les principaux objectifs convenus lors de la COP 21 : « *Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques* ».

Lors de la publication du document « Trajectoire Climat » en 2021, DNCA Finance s'est positionnée comme acteur de la lutte contre le changement climatique et l'alignement avec l'Accord de Paris et la limitation du réchauffement des températures à 2° d'ici l'année 2050. Cette trajectoire d'alignement a été précisée en 2022 avec notamment un objectif à 2030 (voir ci-dessous).

1. Objectifs- Alignement Accord de Paris

Les objectifs de DNCA Finance sont ainsi de plusieurs sortes :

- Objectifs à court terme (objectifs 2024-2025)
- Objectifs à moyen terme sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels et du charbon (2030 - 2040)
- Objectifs à moyen terme d'alignement des portefeuilles (2030)
- Ambitions à long terme (2050)

a) Objectifs à court terme (2024-2025)

DNCA Finance souhaite approfondir les méthodologies de mesure et d'analyse des données liées au réchauffement climatique :

- Mesure des empreintes carbone y compris sur le scope 3
- Méthodologie de calcul des températures induites à partir des émissions carbone
- Couverture progressive de l'analyse des plans de transition des émetteurs dans ABA, pour les fonds labellisés ISR et pour les émetteurs en vigilance renforcée tel que défini par le référentiel V3 du label ISR

Par ailleurs, DNCA Finance intègre d’ores et déjà les enjeux climatiques dans sa « Politique de vote et d’engagement », à travers le soutien des résolutions climat.

Les objectifs de DNCA Finance à court terme (2024) étaient ainsi :

	Objectifs	Atteinte 2024	Reconduction 2025
	Amélioration de la couverture de données	Continu	Objectif reconduit
	Dialogue avec au moins 5 entreprises les plus « mauvais contributeurs » en termes d’évaluation de la température induite	Réalisé	Objectif reconduit
	Dialogue avec au moins 5 entreprises sans objectif climat et représentant la plus grande exposition en termes d’actifs sous gestion	Réalisé	Objectif non reconduit
	Dialogue avec au moins 5 entreprises n’ayant pas adopté le cadre de la TNFD pour leurs impacts biodiversité représentant la plus grande exposition en termes d’actifs sous gestion	Réalisé	Objectif reconduit
	Soutien des résolutions “Say on Climate”	Réalisé	Objectif reconduit
	Mise en place d’outils de gestion pour atteindre les objectifs à moyen terme	Continu	Objectif reconduit
	Etat des lieux sur les émissions carbonées des émetteurs publics	Réalisé	Objectif non reconduit
	Exclusions des investissements exposés au charbon, à hauteur de 10% de chiffres d’affaires	Réalisé	Objectif reconduit
	Exclusions des investissements exposés à la production de pétrole et de gaz non conventionnels, à hauteur de 10% de chiffres d’affaires	Réalisé	Objectif reconduit

Ces objectifs en vigueur pour 2024 sont complétés pour 2025 par un nouvel objectif :

	Objectifs	Objectif 2025
	Couverture progressive de l'analyse des plans de transition des émetteurs dans ABA, pour les fonds ayant le label ISR et pour les émetteurs en vigilance renforcée tel que défini par le référentiel V3 du label ISR	Nouvel objectif

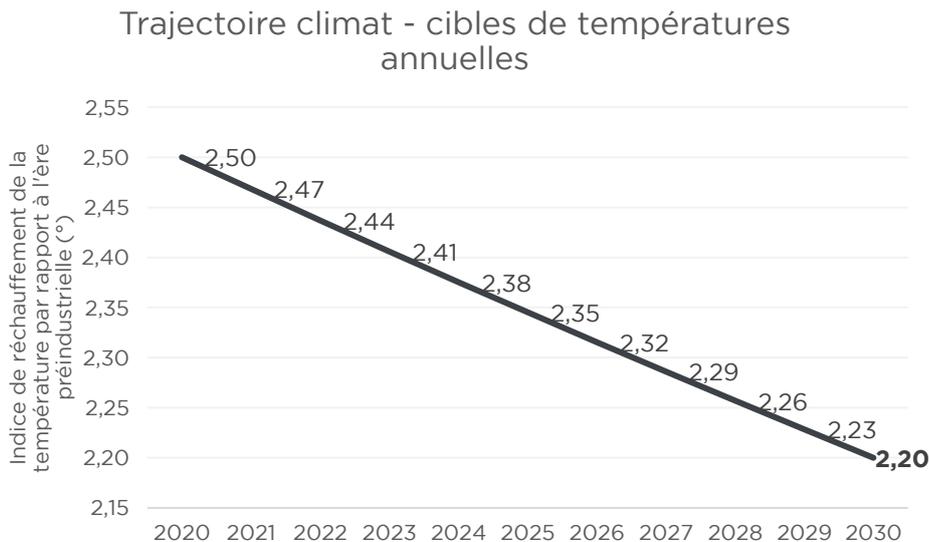
b) Objectifs à Moyen terme sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels et du Charbon (2030 - 2040)

	Objectifs	Atteinte 2024
	Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 5% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2027	Trajectoire conforme
	Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE	Trajectoire conforme
	Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2040 pour les pays en dehors de l'OCDE	Trajectoire conforme
	Exclusion des investissements exposés à la production d'hydrocarbures non conventionnels, à hauteur de 5% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2030	Trajectoire conforme
	Exclusion des investissements exposés à la production d'hydrocarbures non conventionnels, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2040	Trajectoire conforme.

c) *Objectifs moyen terme d'alignement des portefeuilles (2030) :*

	Objectifs	Atteinte 2024
	L'indice moyen de réchauffement de la température des portefeuilles de DNCA Finance doit être inférieur à 2,2°C en 2030, selon une méthodologie d'analyse intégrant à ce jour uniquement les scopes 1 et 2 (l'année de référence pour DNCA Finance est 2020, l'indice moyen de réchauffement de la température était alors de 2.5°) (voir graphique ci-dessous).	Trajectoire conforme
	DNCA Finance s'engage à intégrer le scope 3 de l'ensemble de ses participations, une fois ce dernier disponible et standardisé. A cette échéance, DNCA Finance se réservera le droit d'ajuster ses objectifs. Dans l'intervalle, DNCA Finance apportera tout commentaire qualitatif pour le suivi de ces objectifs.	Objectif reconduit
	<i>Les objectifs s'entendent à périmètre constant tel que défini dans la présente politique.</i>	

Trajectoire d'alignement / objectif moyen terme 2030 température



d) *Ambitions à long terme (2050) :*

	Objectifs
	L'indice moyen de réchauffement de la température des portefeuilles de DNCA Finance doit être inférieur à 2°C (l'année de référence étant 2020, avec une température observée de 2.5°), selon une méthodologie d'analyse intégrant à ce jour uniquement les scopes 1 et 2.

Ces objectifs seront analysés régulièrement par DNCA Finance, notamment lors de la production du rapport annuel « Pressions environnementales ». Dans ce cadre, DNCA

Finance s'assurera de son alignement avec la trajectoire climat, analysera les écarts le cas échéant, et mettra en œuvre les mesures adéquates.

2. Outil de calcul et de diffusion de température induite des portefeuilles

En 2019, DNCA Finance a développé un modèle d'analyse climatique des émetteurs, appuyé sur les recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), les scénarios énergétiques de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de l'IPCC et l'initiative Science Based Targets (SBTi).

DNCA Finance n'a pas développé de méthodologie interne d'alignement avec l'Accord de Paris et utilise les scores de température du Carbon Disclosure Project (CDP¹⁰) pour piloter la trajectoire de température de ses investissements. La base de données des scores de température du CDP fournit une trajectoire de température pour près de 4000 entreprises, appuyée sur leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et couvrant la chaîne de valeur (scope 1, 2 et 3)¹¹ de chaque entreprise. Cette méthodologie a été sélectionnée en ligne avec la philosophie de DNCA Finance : ne s'appuyer que sur les données d'entreprises pour produire ses propres analyses.

La méthodologie des scores de température du CDP est l'une des méthodologies de l'initiative Science Based Target officiellement utilisées pour permettre aux investisseurs de fixer des objectifs de réduction des émissions de GES pour leurs portefeuilles d'investissement (SBTi pour les institutions financières).

Le CDP divise sa méthodologie en trois étapes :



Source : Méthodologie d'évaluation des températures du CDP/WWF

Ainsi, afin de convertir les objectifs de réduction des émissions de GES en score de température, des scénarios sont définis. Le CDP utilise la base de données 1,5°C de l'Integrated Assessment Modelling Consortium (IAMC) composé de plus de 400 scénarios.

¹⁰ CDP, ex Carbon Disclosure Project, est une organisation collectant et publiant des données sur l'impact environnemental des entreprises, constituant la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des entreprises.

¹¹ Les « scopes » sont définis par le GHG Protocol. Scope 1 : gaz à effet de serre (GES) émis directement par l'entreprise lors de son activité, Scope 2 : GES émis par la consommation d'énergie, Scope 3 : émissions indirectes (scope 3 amont : chaîne d'approvisionnement ; scope 3 aval : clients et distributeurs)

Il y sélectionne les scénarios plus pertinents en excluant ceux qui reposent sur une quantité importante de capture et stockage de GES.

Le CDP part du principe qu'il existe une relation linéaire entre l'évolution des indicateurs d'objectifs communs (par exemple : les émissions absolues, l'intensité carbone par rapport au chiffre d'affaires ou au produit vendu) sur des périodes spécifiques correspondant aux horizons de définition des objectifs des entreprises et le réchauffement climatique résultant en 2100.

DNCA Finance a développé « ABA Temp », un outil d'agrégation des scores de température du CDP au niveau du portefeuille et de diffusion de cette température induite aux équipes de gérants et d'analystes financiers. Ainsi, les équipes en charge des investissements ont accès à un tableau de bord de la température des portefeuilles. L'outil « ABA Temp » donne la possibilité d'analyser la température ex-post de leurs portefeuilles et d'intégrer cette dimension dans leurs décisions d'investissement.

Les indicateurs suivis par DNCA Finance sont :

- Emissions de CO2 (en tonne d'équivalent CO2 par an) en absolu et par million d'euro investi
- Température : augmentation implicite de la température par rapport à l'ère préindustrielle (en score de température)

Les indicateurs suivis sont agrégés au niveau du portefeuille de la manière suivante :

- Emissions de CO2 scope 1 + 2 (en tonne d'équivalent CO2 par an et en tonne d'équivalent CO2 par an par million d'euro investi)

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \times \text{Emission scope 1 + 2}_i$$

- Température implicite
 - Dans sa méthodologie, le CDP et le WWF proposent et comparent sept méthodes de pondération différentes pour agréger les scores de température des entreprises au niveau du portefeuille ou de l'indice (étape 3).
 - DNCA Finance a sélectionné deux d'entre elles : le score de température pondéré par les émissions détenues par les entreprises (Enterprise Value + Cash Emissions weighted temperature score, ECOTS) et le score de température pondéré des poids du portefeuille (Weighted Average Temperature Score, WATS). Depuis 2022, DNCA Finance utilise la valeur d'entreprise incluant les liquidités, pour être harmonisé avec la réglementation SFDR et les formules de calcul des principaux effets négatifs des investissements (PAI).

- Pour la méthode WATS, les scores de température sont pondérés par les poids du portefeuille. En d'autres termes, le score agrégé du portefeuille est la moyenne pondérée des scores de température individuels. Même si cette approche est simple et favorise l'harmonisation des méthodes, elle ne tient pas compte des émissions de GES. Par conséquent, l'exposition aux entreprises à fort impact n'est donc pas lisible avec cette approche.
- Pour la méthode ECOTS, les scores de température sont pondérés par la part des émissions détenues dans le total des émissions détenues. Cela signifie que le score agrégé est la moyenne pondérée, par les émissions détenues, des scores de température individuels. Les émissions détenues sont calculées par rapport à la part détenue de la valeur de l'entreprise incluant les liquidités (VE). Malgré le fait que cette méthode soit plus compliquée à calculer que la précédente car elle nécessite des données financières supplémentaires sur l'entreprise, cette méthode intègre les émissions de GES dans le calcul et permet de refléter plus correctement l'exposition aux entreprises à fort impact.

<p>Score de température pondéré par les émissions détenues (ECOTS)</p>	<p>Les scores de température sont pondérés par la part des émissions détenues dans le total des émissions (scope 1 et 2) détenues, rebasés selon la disponibilité des informations.</p>	$\sum_n^i \left(\left(\frac{\text{Valeur de l'investissement}_i \times \text{Emissions carbone}_i}{\text{Valeur de l'entreprise}^{12}} \right) \times \frac{\text{Totales émissions de l'entreprise détenues}}{\text{Totales émissions de l'entreprise détenues}} \right) \times TS_i$ <p>TS : score de température</p>
<p>Score de température pondéré des poids du portefeuille (WATS)</p>	<p>Les scores de température sont pondérés par les poids du portefeuille, rebasés selon la disponibilité de la température.</p>	$\sum_n^i (\text{Poids du portefeuille}_i \times \text{Score de température}_i)$

3. Résultats de l'alignement des portefeuilles à l'Accord de Paris

Les résultats détaillés des différentes empreintes environnementales, dont les données carbonées, sont disponibles dans le [Rapport Pressions Environnementales](#) de DNCA Finance. Les choix méthodologiques de cette analyse sont fonction de l'état actuel des données disponibles chez DNCA Finance. Dans le futur, DNCA Finance n'écarte aucune évolution méthodologique rendue possible par l'acquisition de nouvelles données.

¹² Valeur de l'entreprise : EVIC (Valeur de l'Entreprise incluant les liquidités)

Le périmètre DNCA Finance analysé contient 815 émetteurs privés d'obligations, d'actions ou d'obligations convertibles représentant 22,7 Mds €, soit environ 59.2% des encours sous gestion à fin 2024.

Indicateurs	Couverture AuM émetteurs privés%
Scope 1+2 score de température	70%
Scope 1&2 émissions de GHG	95%

Source : DNCA Finance, CDP (températures), MSCI (émissions de GHG)

DNCA Finance calcule deux scores de températures afin d'isoler l'effet du traitement des températures manquantes.

- La première utilise uniquement les températures disponibles.
- La seconde utilise les températures disponibles et la température par défaut (3.4°) proposée par CDP pour toutes les valeurs manquantes. A noter que cette température par défaut a nettement augmenté en 2024¹³ (elle était de 3,1° en 2023), ce qui a un impact significatif sur les résultats.

Au sujet du périmètre des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) : la norme d'entreprise GHG Protocol classe les émissions de GES d'une entreprise en trois périmètres (« scopes ») 1, 2 et 3. Le niveau 3 est actuellement caractérisé par des différences de méthode de calcul qui biaisent probablement la comptabilisation des émissions à ce niveau. Pour ces raisons, DNCA Finance n'inclut pas le scope 3 dans son calcul mais le fera dès que la méthodologie de calcul sera satisfaisante.

Le score moyen de température du portefeuille d'actifs gérés par DNCA Finance est :

DNCA Finance	T°c - Disponible		T°c - Défaut	
	2023	2024	2023	2024
EOTS / EVIC	1.71	1.81	1.81	2.00
WATS	1.62	1.86	1.92	2.03

A fin 2024, et sur le portefeuille analysé (émetteurs privés), DNCA Finance a donc atteint l'objectif qu'elle s'était fixé pour 2030 : obtenir une hausse moyenne de la température des portefeuilles inférieure à 2.2° par rapport à l'ère préindustrielle.

Cependant, cette conformité de la trajectoire pour 2024 doit être relativisée : les scores moyens de température sont légèrement plus élevés que l'année précédente, notamment en raison de l'évolution par CDP de la température par défaut (passant de 3.1° à 3,4°) et les émissions scope 3 sont encore non intégrées ; les données publiées sont encore imprécises

¹³ Explications fournies par CDP

ainsi que les méthodologies ; de plus la mise en œuvre des plans de transition adoptés par les entreprises pourrait être plus difficile qu'anticipé.

Les empreintes environnementales concernant le climat de DNCA Finance sont :

Empreinte environnementale	Scope 1 et 2	
	2023	2024
Empreinte environnementale absolue (PEVE) (tCO ₂ eq/an – EVIC Entreprise Value Including Cash)	1 105 287	931 897
Empreinte environnementale normalisée par les AUM du périmètre étudié (tCO ₂ eq/an /million d'euros investis- EVIC Entreprise Value Including Cash)	36	25.0

4. Utilisation d'indices de référence « transition climatique » et « Accord de Paris »

DNCA Finance n'utilise pas d'indices de référence « transition climatique » et « Accord de Paris ».

5. Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

DNCA Finance met en place une politique de gestion des principales incidences négatives, dans laquelle la société de gestion mesure l'ensemble des Principales Incidences Négatives (PAI) avec un pilotage des émissions de GES, afin de pouvoir réaliser son objectif de limitation du réchauffement de la température.

Amélioration continue : dans ce cadre, DNCA Finance prévoit pour 2026 l'implémentation d'un système d'alertes pour le processus de gestion de ces incidences négatives et notamment le pilotage de l'alignement Accord de Paris. Ce processus sera sous la gouvernance de l'équipe Risques.

Par ailleurs, les indicateurs de température sont disponibles dans ABA Temp et l'outil « Front » (voir partie 2 - Outil de calcul et de diffusion de température induite des portefeuilles), permettant aux gérants d'intégrer le score de température dans leurs décisions d'investissement.

a) Principes de fonctionnement prévu du processus

DNCA Finance définit des indicateurs et des seuils d'alerte qui conduisent à l'attribution d'un niveau de vigilance. Le processus de décision sera ajusté en fonction du niveau de vigilance associé.

Les niveaux de vigilance retenus sont les suivants :

Niveau de vigilance	Processus de décision associé
Vert	<ul style="list-style-type: none"> Aucune action, pas d'alerte
Orange	<ul style="list-style-type: none"> Génération d'une alerte Information au gérant (mail) Dialogue entre le gérant et l'équipe Risques
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> Génération d'une alerte Information au gérant et à sa hiérarchie immédiate Dialogue entre le gérant et l'équipe Risques Inscription dans une liste communiquée au Comité SID Décision par le comité SID

b) Indicateurs suivis liés à l'alignement Accord de Paris

Parmi les incidences sur les facteurs de durabilité que DNCA Finance prévoit de suivre, certaines concernent spécifiquement le changement climatique et l'alignement des portefeuilles avec l'objectif international (Accord de Paris).

Ces indicateurs sont :

Indicateurs		Nature du suivi	Objet
PAI	Empreinte carbone (tonnes de CO ² e par M € investi)	Variation sur 1 an et 3 ans	Emetteur et moyenne pondérée par portefeuille
	Intensité carbone (tonnes de CO ² e par M € de CA)	Variation sur 1 an et 3 ans	Emetteur et moyenne pondérée par portefeuille
Hors PAI	Température implicite du portefeuille	Niveau absolu (seuil ajusté chaque année en fonction de la trajectoire d'alignement et du calendrier cible)	Moyenne pondérée par portefeuille.

c) Utilisation du processus d'alerte

DNCA Finance prévoit d'intégrer ce dispositif de vigilance de ces PAI à l'outil « Front » de suivi des portefeuilles, à l'intention des gérants.

En cas d'évolution significative, DNCA Finance prévoit la possibilité d'analyser les données de façon plus poussée. Par exemple, en cas d'augmentation de la température implicite, l'analyse des contributions permettrait d'identifier :

- La variation due à une réallocation sectorielle ou géographique
- La variation due à des décisions d'investissement ou de réinvestissement

- La variation due aux évolutions de température implicite sur les émetteurs détenus en portefeuille.
- Les principaux contributeurs à la température ou à l'augmentation de la température

Par ailleurs, les émissions de GES comme l'ensemble des PAI obligatoires sont intégrées dans l'analyse des émetteurs faite dans l'outil ABA de DNCA Finance.

d) *Fréquence de l'évaluation des résultats*

La fréquence de l'évaluation des résultats via ce processus de suivi sera précisée lors de la mise en œuvre.

6. Changements intervenus dans la stratégie d'investissement

DNCA Finance s'est engagé à réduire progressivement à zéro son exposition au charbon à horizon 2030 pour les sociétés de l'union Européenne et de l'OCDE, et à horizon 2040 pour les autres sociétés. L'horizon de la réduction de l'exposition aux hydrocarbures non conventionnels est de 2040 (pour les sociétés ayant leur activité au sein de l'union Européenne, et pour les activités dans le reste du monde).

Ce calendrier, qui est une déclinaison des principes du groupe Natixis à l'échelle de DNCA, est par ailleurs aligné avec les scénarios de développement durable (SDS : Sustainable Development Scenarios de l'Agence Internationale de l'Energie).

Les activités et les échéances visées par la politique charbon de DNCA sont les suivantes :

Activité	Exclusion dès mars 2022	Sociétés ayant leur siège social en Union Européenne ou OCDE		Sociétés ayant leur siège social hors OCDE	
		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production de charbon thermique	A partir de 10% de chiffre d'affaires	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)
Génération d'électricité à base de charbon	A partir de 10% de chiffre d'affaires	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)

Activité		Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production d'hydrocarbures non conventionnels	A partir de 10% de chiffre d'affaires	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)	A partir de 5% de chiffres d'affaires	A partir de 5% de chiffres d'affaires

Dans le cas où une société viendrait enfreindre les principes indiqués ci-dessus, elle sera immédiatement exclue de l'ensemble des investissements de DNCA.

Il n'y a pas eu de désinvestissement en 2024 lié à ces exclusions.

G. Alignement avec les objectifs internationaux de la Convention pour la Diversité Biologique

Les objectifs internationaux ont été fixés lors de la première Convention sur la Diversité Biologique (CDB) (Sommet de la Terre, 5 juin 1992). Ces objectifs sont :

- Conservation de la diversité biologique
- Utilisation durable de la diversité biologique
- Partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

Ces objectifs ont été précisés depuis lors des différentes Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la Diversité Biologique.

La 15ème conférence des Parties (COP15) pour la CDB s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence chinoise. Cette COP 15 a permis d'aboutir à un nouveau plan stratégique mondial sur la biodiversité « Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal » et ainsi succéder aux Objectifs d'Aichi adoptés lors de la COP10 (Nagoya, Japon, 2010). Ce nouveau cadre contient 23 nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'inverser l'érosion de la biodiversité. Ces objectifs sont détaillés chapitre III.A.

Parmi ces cibles, trois ont un objectif quantitatif : réduire la perte des zones de forte importance pour la biodiversité « proche de zéro » (cible 1), restaurer « au moins 30% » des aires dégradées (cible 2) et atteindre 30 % d'aires (marines, côtières, terrestres et d'eaux douces) protégées (cible 3).

1. Stratégie d’alignement aux objectifs internationaux de la Convention pour la Diversité Biologique

DNCA Finance inscrit sa stratégie biodiversité dans le cadre de :

- L’analyse des « pressions environnementales » décrites par l’IPBES¹⁴ (détaillées dans la « Politique environnementale » de DNCA Finance
- Le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal
- Le cadre de référence de la TNFD



2023 : publication du cadre de référence de la TNFD, Taskforce on Nature-related Financial Disclosures

La TNFD est une initiative globale, fondée sur la science, calquée sur le modèle de la TCFD, mais dont les objectifs s’étendent à l’ensemble des écosystèmes, de la biodiversité et des services écosystémiques terrestres.

La TNFD a publié en septembre 2023 son [cadre de référence](#), appuyé sur quatre piliers (Gouvernance, Stratégie, Risques et Indicateurs) afin d’aider les entreprises à considérer les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature et à agir en conséquence

Certaines cibles des objectifs de Kunming-Montréal peuvent être directement reliées aux pressions identifiées par l’IPBES :

Pressions identifiées par IPBES	Objectifs Kunming-Montréal
Utilisation des terres et des mers	Cible 1 - Aménagement du territoire / occupation terres et mer → ramener à près de 0 la perte de zones de grande importance vis-à-vis de la biodiversité
Exploitation directe d’organismes vivants	Cible 5 - Utilisation durable des espèces sauvages
Changement climatique	Cible 8 - Réduire impact changement climatique et acidification des océans
Pollution	Cible 7 - Réduire risques de pollution
Invasion d’espèces exotiques	Cible 6 - Lutter contre impact des espèces exotiques envahissantes

a) Objectifs biodiversité : principes stratégiques

Dans un contexte d’un manque de données harmonisées et de standardisation des méthodologies, DNCA Finance ne fixe pas à ce jour d’objectifs à 2030 mais inscrit sa réflexion et sa recherche sur l’érosion de la biodiversité dans le contexte de la contribution :

¹⁴ L’IPBES, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, est un groupe international d’experts sur la biodiversité, créé en 2012, sous l’égide de l’ONU. Il est l’équivalent du GIEC pour la biodiversité.

- Aux ambitions proposées par le plan stratégique mondial sur la biodiversité « Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal » (voir III.A) ;
- A la stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 (voir III.B) ;
- A la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) (voir III.B) ;
- Au respect des limites environnementales globales.

b) Objectifs à court terme

DNCA Finance se concentre dans un premier temps sur les méthodologies et les données :

	Objectifs	Atteinte 2024	Reconduit 2025
	Compréhension et maturité des indicateurs sélectionnés concernant la biodiversité	Réalisé	Objectif non reconduit
	Identification des objectifs prioritaires et des indicateurs associés	Réalisé	Objectif non reconduit
	Mise en place des outils pour évaluer l'empreinte biodiversité des portefeuilles en testant le calcul des indicateurs MSA et PDF	-	Nouvel objectif
	Dialogue avec au moins 5 entreprises n'ayant pas adopté le cadre de la TNFD pour leurs impacts biodiversité, et représentant la plus forte exposition en termes d'actifs sous gestion	Réalisé	Objectif reconduit
	Dialogue avec au moins 2 entreprises identifiées pour l'exemplarité de leurs pratiques concernant les impacts biodiversité	-	Nouvel objectif

DNCA Finance intègre certains enjeux liés à la biodiversité dans son outil d'analyse propriétaire ABA, à la fois dans la notation « Risque de responsabilité » et dans la notation « Transition Economique Durable ».

Enfin, les atteintes à la biodiversité sont l'un des enjeux de la Politique d'engagement de DNCA Finance (voir chapitre IV - Stratégie d'engagement).

2. Indicateurs retenus à court terme par DNCA Finance

DNCA Finance est en veille très active sur les indicateurs d'empreinte biodiversité, afin d'identifier les méthodologies et indicateurs les plus adaptés au besoin, et les plus directement liés à la question des limites planétaires.

a) *Indicateurs issus du CDP et des PAI*

A court terme, DNCA Finance retient des indicateurs de pressions sur la biodiversité issus du CDP :

- Consommation d’eau (en mégalitre par an)
- Usage du sol pour production agricole / forestière (en hectare par an)

Depuis 2023, DNCA Finance complète ces indicateurs issus du CDP par des indicateurs d’incidences négatives (PAI), collectés et calculés via le processus de gestion des incidences négatives (voir chapitre II) :

Pressions identifiées par IPBES	Objectifs Kunming-Montréal	Indicateurs utilisés source CDP	Indicateurs complémentaires : PAI
Utilisation des terres et des mers	Cible 1 - Aménagement du territoire / occupation terres et mer → ramener à près de 0 la perte de zones de grande importance vis-à-vis de la biodiversité	Occupation des sols Prélèvements et rejets d'eau	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité Opt 1.1 : Utilisation de l'eau Opt 1.2 : Recyclage de l'eau
Exploitation directe d'organismes vivants	Cible 5 – Utilisation durable des espèces sauvages	<i>Pas d'indicateur identifié aujourd'hui</i>	
Changement climatique	Cible 8 – Réduire impact changement climatique et acidification des océans	Emissions GES et température implicite	1, 2 et 3 : émissions de GES 4 : Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles 6 : Intensité de consommation d'énergie (secteurs à fort impact climatique) 17 : Intensité de GES des Etats

Pressions identifiées par IPBES	Objectifs Kunming-Montréal	Indicateurs utilisés source CDP	Indicateurs complémentaires : PAI
Pollution	Cible 7 – Réduire risques de pollution		8. Rejets dans l'eau 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
Invasion d'espèces exotiques	6 – Lutter contre impact des espèces exotiques envahissantes	<i>Pas d'indicateur identifié aujourd'hui</i>	

DNCA Finance est conscient des faibles taux de couverture que peuvent avoir les indicateurs biodiversité à ce stade, notamment car certains indicateurs ne concernent qu'un faible nombre de secteurs.

DNCA Finance utilisera la période d'observation et d'appropriation des méthodologies et des données disponibles pour étudier l'intégration d'indicateurs complémentaires d'empreinte sur la biodiversité.

Les indicateurs suivis sont agrégés au niveau du portefeuille de la manière suivante (pondération selon la part de la valeur d'entreprise détenue dans le portefeuille – méthode PEVE) :

- Consommation d'eau (en mégalitre par an et en mégalitre par an par million d'euro investis)

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \times \text{Consommation d'eau}_i$$

- Usage du sol pour production agricole / forestière (en hectare et en hectare par million d'euro investis)

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \times \text{Usage du sol}_i$$

b) Indicateurs issus de MSCI

DNCA a pour principe de s'appuyer uniquement sur les données issues des entreprises ; cependant, en 2024, DNCA a souhaité continuer sa veille méthodologique en explorant les possibilités offertes par MSCI.

DNCA a décidé de calculer deux indicateurs d'impact biodiversité supplémentaires : le Mean Species Average (MSA, indicateur d'abondance moyenne des espèces) et le Potentially Disappeared Fraction of Species (PDF, Part des espèces potentiellement disparues).

Les indicateurs d'impact sur la biodiversité que sont le MSA et le PDF sont fournis par MSCI ESG. À ce stade d'avancement des outils de mesure, ces indicateurs reposent essentiellement sur des données modélisées. La méthodologie mobilisée par MSCI s'appuie sur l'exploitation de données géospatiales permettant de localiser les actifs des entreprises, croisées avec une estimation des pressions environnementales exercées (usage des sols, émissions, consommation d'eau, etc.). Ces pressions sont ensuite traduites en impacts potentiels sur la biodiversité via des modèles reconnus, notamment le modèle GLOBIO pour le calcul du MSA, ou des méthodologies issues de l'analyse du cycle de vie (ACV) pour l'estimation du PDF.

Les résultats sont exprimés en valeurs absolues (par exemple, surface affectée en MSA.km²) ou en intensité (par million d'euros de chiffre d'affaires), permettant ainsi des comparaisons inter-entreprises et sectorielles.

La couverture des données disponibles pour les indicateurs MSA et PDF demeure partielle. Afin de permettre une première évaluation des impacts biodiversité, deux métriques sont fournies : d'une part, une valeur brute calculée en excluant les émetteurs non couverts par la base MSCI ESG ; d'autre part, une valeur rebasée, fondée sur la moyenne pondérée des seules données disponibles. Ces résultats sont systématiquement comparés à ceux des indices MSCI Europe IMI et MSCI World All Country IMI.

Mean Species Abundance (MSA) : cet indicateur est un coefficient (entre 0 et 1), qui mesure l'état de préservation d'un écosystème. Plus il est élevé, plus l'écosystème est « intact » et préservé des pressions environnementales liées à l'activité humaine. Il est mesuré localement et prend en compte la localisation géographique des actifs des sociétés. Ainsi la donnée est exprimée en MSA.km².

Plus cet indicateur est élevé pour une société donnée, plus l'emprise des terres de la société est importante et/ou se situe dans des écosystèmes préservés. C'est donc un indicateur de risque qui permet de déceler les sociétés dont les mauvaises pratiques environnementales entraîneront les conséquences les plus importantes sur la dégradation de leurs écosystèmes.

Potentially Disappeared Fraction of species (PDF) : cet indicateur s'exprime en pourcentage. Il représente la part d'espèces qui pourraient potentiellement disparaître, dans une zone donnée, à cause des pressions environnementales exercées par l'activité humaine pendant un an. Il est mesuré localement et prend en compte la localisation géographique des actifs des sociétés. Le PDF est multiplié par cent millions pour une meilleure lisibilité.

Plus l'indicateur est élevé, Plus le nombre d'espèces potentiellement menacées est important. C'est donc un indicateur d'impact qui permet d'indiquer et de comparer comment l'activité des sociétés contribue à la dégradation des écosystèmes préservés.

3. Résultats de l'analyse biodiversité

a) Indicateurs issus de CDP

Les résultats détaillés sont disponibles dans le [Rapport Pressions Environnementales](#) de DNCA Finance.

Ci-dessous nous présentons les pressions environnementales pour les actifs sélectionnés et agrégés au niveau de la société de gestion.

Le périmètre DNCA Finance analysé contient 815 émetteurs privés d'obligations, d'actions ou d'obligations convertibles représentant 22,7 Mds €, soit environ 59.2% des encours sous gestion à fin 2024.

1. Consommation d'eau

Indicateurs	Couverture AuM 2023 %	Couverture AuM 2024 %
Consommation d'eau	36%	40%

Empreinte consommation d'eau	2023	2024
Empreinte environnementale absolue (PEVE) (ML/an – EVIC Entreprise Value Including Cash)	14 462	15 781
Empreinte environnementale normalisée par les AUM du périmètre étudié (m ³ /an /million d'euros investis- EVIC Entreprise Value Including Cash)	662.7	753

L'empreinte environnementale concernant la consommation d'eau a augmenté entre 2023 et 2024. Cela s'explique principalement par l'augmentation du poids de Bureau Veritas dans les actifs de DNCA, l'émetteur ayant la plus grande contribution à la consommation d'eau (60% environ). Deux autres sociétés, Mersen et Clariane, ont également vu leur consommation d'eau progresser sur la période et contribuent désormais à hauteur de 20% au total.

La couverture a augmenté, à la fois en montant couvert et en nombre d'émetteurs publiant des données, passant de 144 en 2023 à près de 220 en 2024.

Nous constatons que le processus de collecte des données environnementales par le CDP nécessite des contrôles de cohérence. Nous avons mis en place de tels contrôles, et les chiffres présentés intègrent des modifications des données CDP. Nos contrôles sont néanmoins partiels et, nous continuons nos efforts afin de renforcer la qualité des données.

2. Usage du sol pour production agricole / forestière

Concernant l'usage des sols, les taux de couverture de la base CDP sont facialement très limités.

Indicateurs	Couverture AuM 2023 %	Couverture AuM 2024 %
Usage du sol pour production agricole ou forestière	1.60%	0.86%

Empreinte usage des sols	2023	2024
Empreinte environnementale absolue (PEVE) (ha - EVIC Entreprise Value Including Cash)	5 580	1 010
Empreinte environnementale normalisée par les AUM du périmètre étudié (ha/million d'euros investis - EVIC Entreprise Value Including Cash)	0.26	0.048

L’empreinte environnementale concernant l’usage des sols a diminué entre 2023 et 2024, pour plusieurs raisons :

- La couverture a baissé, cette donnée étant peu publiée par les entreprises. Deux émetteurs présents en 2023 et qui déclaraient cette information ne sont plus en portefeuille en 2024
- L’empreinte est également en nette diminution du fait de la baisse significative des chiffres rapportés par deux des principaux contributeurs :
 - Stora Enso
 - UPM-Kymmene

b) Indicateurs issus des PAI et affectant la biodiversité

DNCA Finance a identifié certains PAI comme directement liés à la perte de la biodiversité. Les premiers calculs sont indiqués ci-dessous :

Objectifs Kunming Montreal	PAI	Résultats	Taux de couverture
Cible 1 - Aménagement du territoire / occupation terres et mer	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (Part du portefeuille émetteurs privés exposé)	9%	95%
	Opt 1.1 : Utilisation de l'eau (Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires) (moyenne pondérée sur le portefeuille « émetteurs privés »)	421,23	58%
	Opt 1.2 : Recyclage de l'eau (Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements) (moyenne pondérée sur le portefeuille « émetteurs privés »)	2,91%	6%
Cible 8 - Réduire	1.T : Emissions de GES totales (scopes 1, 2, 3) (tonnes CO2eq) (émetteurs privés)	9 943 455	95%

Objectifs Kunming Montreal	PAI	Résultats	Taux de couverture
impact changement climatique et acidification des océans	4 : Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (part du portefeuille émetteurs privés exposé)	5,74%	95%
	6 : Intensité de consommation d'énergie (secteurs à fort impact climatique) (GWH / M€ Chiffre d'Affaires) (moyenne pondérée sur le portefeuille « émetteurs privés »)	2,40	4%
	17 : Intensité de GES des Etats (tonnes CO2eq / M€ PIB) (moyenne pondérée sur le portefeuille « émetteurs publics »)	242,32	90%
Cible 7 - Réduire risques de pollution	8. Rejets dans l'eau (tonnes de rejets dans l'eau / émetteurs privés, par M€ investi)	0,000127	2%
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs (Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs / émetteurs privés, par M € investi)	0,53	93%

c) Résultats issus de MSCI

Ainsi, à fin 2024, le périmètre DNCA analysé contient 939 émetteurs privés d'obligations, d'actions ou d'obligations convertibles. L'ensemble représente 20,8 milliards d'euros, environ 54,5% des encours sous gestion à fin 2024.

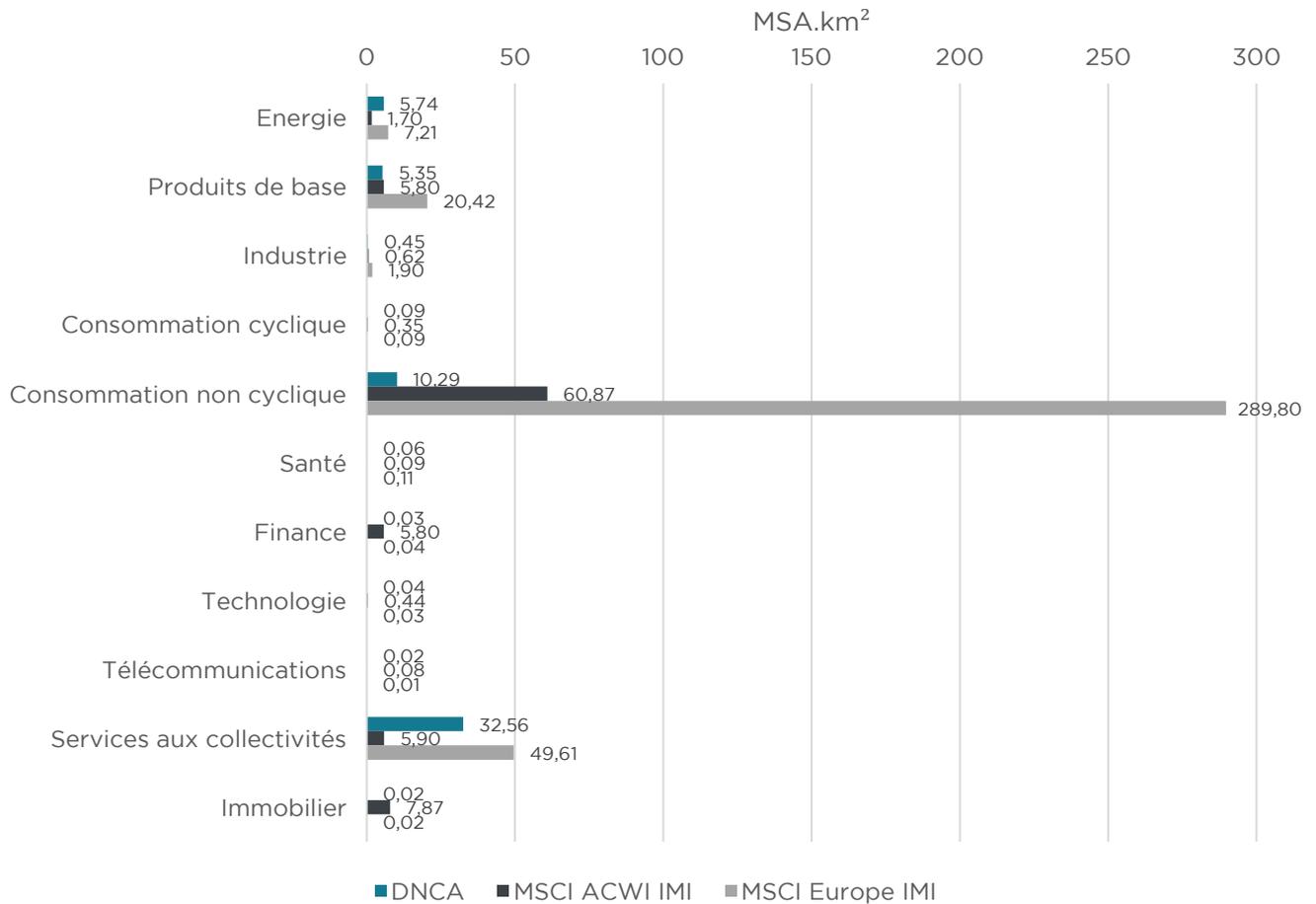
Dans les deux configurations méthodologiques, le portefeuille DNCA présente des indicateurs MSA et PDF sensiblement inférieurs à ceux des benchmarks de référence, indiquant, en première lecture, une empreinte biodiversité relativement maîtrisée.

1. MSA

Le calcul du MSA de DNCA est une moyenne pondérée des encours, et par comparaison avec deux indices, le MSCI World ACWI IMI et MSCI Europe IMI :

	MSA.km ²	Taux de couverture
Portefeuille analysé DNCA	64,73	84,4%
<i>MSCI World ACWI IMI</i>	89,53	89,5%
<i>MSCI Europe IMI</i>	369,2	97%

Cet indicateur est corrélé à l’emprise sur les terres et l’état de préservation des écosystèmes ; au-delà de l’exploitation humaine, ces derniers subissent un large panel de pressions environnementales. Ainsi certaines zones géographiques et certains secteurs



d’activité sont particulièrement contributeurs au MSA.

Le MSA de DNCA s’explique principalement par une allocation sectorielle vers des activités ayant une emprise des terres plus faibles. La décomposition sectorielle du score MSA est la suivante :

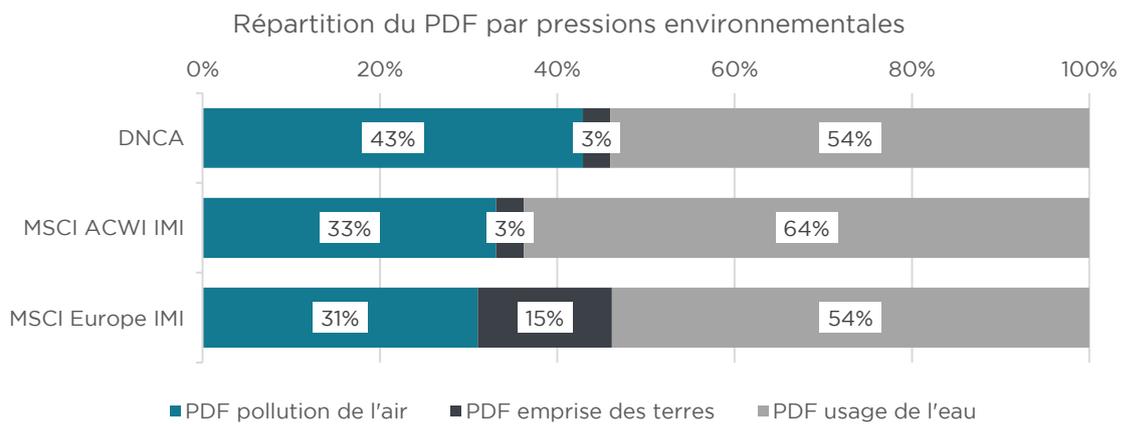
Il est important de noter que certains secteurs ont des activités avec une emprise des terres importante, parfois en « zones sensibles du point de vue de la biodiversité ». Par exemple, le secteur *consumer staples* (consommation non cyclique) est très lié aux activités agricoles, alors que le secteur des *services aux collectivités* (« utilities ») a des impacts à la fois via ses infrastructures (centrales, barrages) et sa chaîne d’approvisionnement (combustibles, minerais). Le secteur *energy* (énergie) est quant à lui lié aux activités pétrolières et le secteur *materials* (produits de base) aux activités minières, etc. Ce sont ces secteurs qui contribuent le plus au score MSA du portefeuille de DNCA et des indices.

2. PDF

Le calcul du PDF de DNCA est une moyenne pondérée des encours, et par comparaison avec deux indices, le MSCI World ACWI IMI et MSCI Europe IMI :

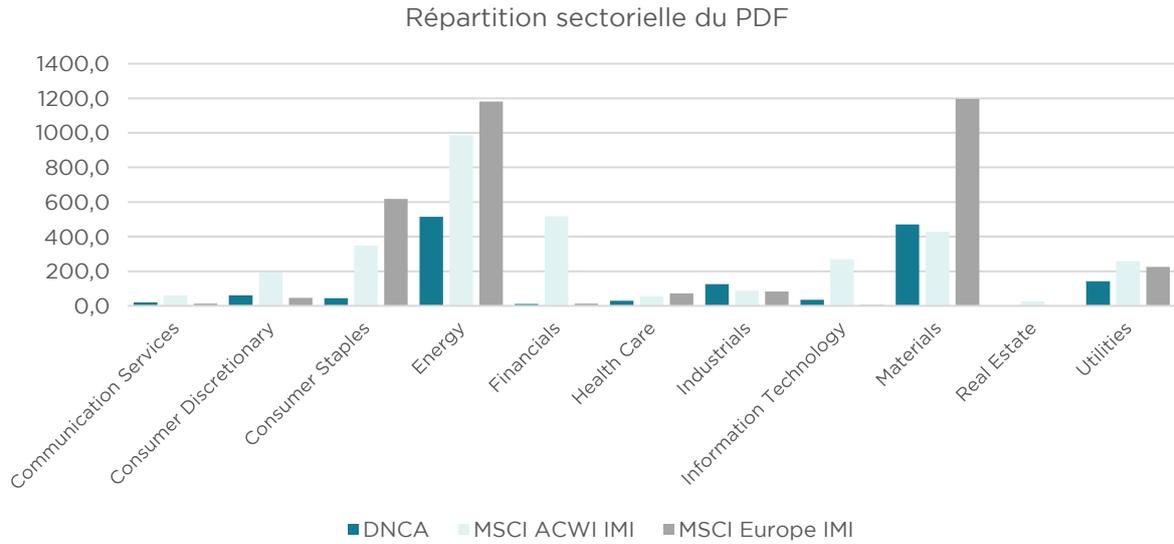
	PDF	Taux de couverture
Portefeuille analysé DNCA	1741	83.5%
<i>MSCI World ACWI IMI</i>	3229	96%
<i>MSCI Europe IMI</i>	3456	96.9%

Le score de PDF peut être décomposé par différents types de pressions environnementales : la pollution de l'air, l'emprise des terres et l'usage de l'eau. Cela permet de distinguer dans quelles proportions ces pressions entraînent la dégradation de la faune & la flore de leurs écosystèmes.

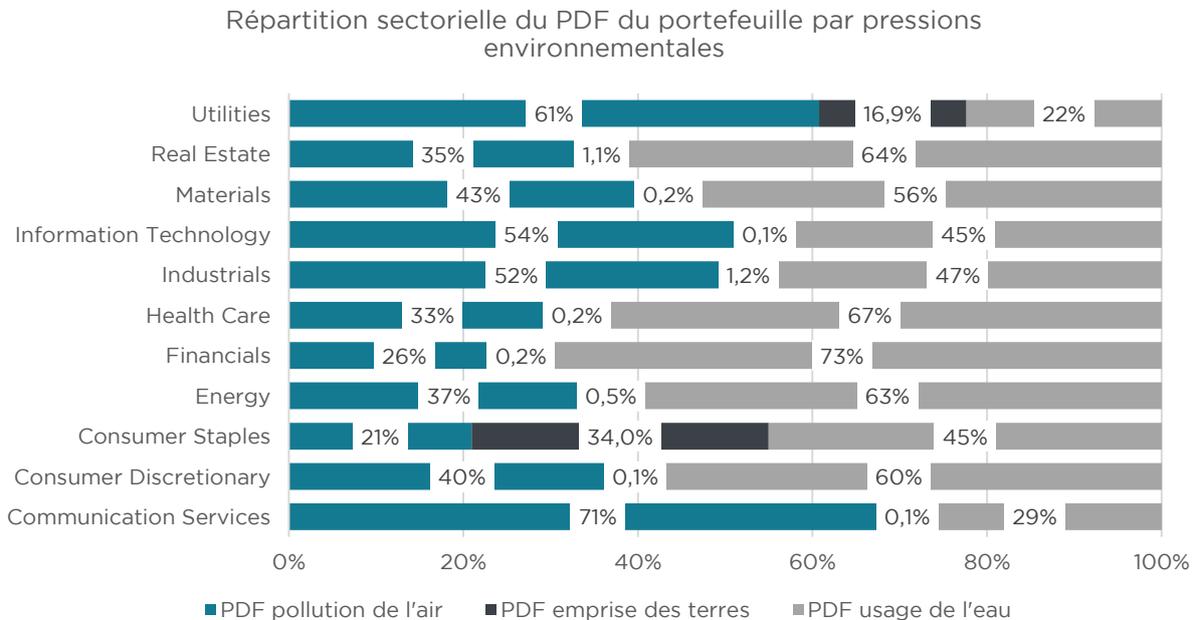


Dans le cas du PDF également, une explication d'allocation sectorielle peut expliquer la prépondérance de la pollution de l'air et de l'usage de l'eau dans le calcul du PDF de DNCA. Toutefois, les activités des sociétés se font majoritairement sur des espaces terrestres restreints, laissant les deux autres pressions contribuer significativement au score PDF. L'emprise des terres est associée à l'espace géographique occupé par la société. La pollution de l'air et l'usage de l'eau sont des pressions plus représentatives de l'impact environnemental négatif associé aux opérations des sociétés.

Voici la répartition sectorielle du PDF du portefeuille de DNCA :



Cette répartition sectorielle permet d'identifier des activités qui contribuent particulièrement à la dégradation des écosystèmes, ce sont d'ailleurs les mêmes secteurs que dans l'analyse du MSA. Par exemple, on distingue que les activités minières et pétrolières contribuent par leurs activités intensives (pollution de l'air, de l'eau), tandis que les activités agricoles et de production d'électricité constituent la majorité de la contribution de l'usage des terres dans le score PDF de DNCA.



H. Intégration à la Gestion des risques / Description du processus

1. Prise en compte des risques en matière de durabilité dans le processus d'investissement

a) Indicateurs de risque utilisés par DNCA

DNCA Finance a choisi de retenir, au fur et à mesure de leur disponibilité, plusieurs types d'indicateurs pour mesurer et gérer les risques en matière de durabilité, dont les principaux sont :

- Notation « risques » issues d'ABA (émetteurs privés, souverains et matières premières)
- Controverses suivies par ABA (émetteurs privés), ou issues d'ISS
- Indicateurs de risque financier liés au climat (VAR Climat)

1. Notations « risques » des émetteurs

a. Indicateur appuyé sur la notation ABA « Risque de responsabilité » (émetteurs privés)

DNCA Finance a développé un outil de notation propriétaire ABA « Above and Beyond Analysis » (voir chapitre 0 - En 2025, DNCA Finance complète le dispositif par des informations (newsflow) en provenance de Dow Jones Factiva.

Outil propriétaire ABA)



*ODD : Objectifs de Développement Durable de l'ONU

En complément, un pilier climat et un pilier contribution positive ont été développés pour certains fonds :



L'outil ABA a été complété en 2024 par deux nouveaux modules (voir 0 - En 2025, DNCA Finance complète le dispositif par des informations (newsflow) en provenance de Dow Jones Factiva.

Outil propriétaire ABA) :

- Une analyse des plans de transition des émetteurs, qui vient compléter le pilier Climat

- Une analyse des matières premières (risque de responsabilité et transition), utilisée pour le nouveau fonds DNCA Invest Strategic Resources

L'objectif est de proposer une analyse détaillée apportant une valeur ajoutée à l'analyse financière traditionnelle. Cette analyse est réalisée exclusivement en interne par les équipes de DNCA Finance et s'appuie sur les données émanant des émetteurs.

L'analyse ABA est déployée sur l'univers actif de gestion de DNCA Finance, soit environ 900 émetteurs (comprenant notamment tous les titres d'entreprises en portefeuille).

Erreur ! Source du renvoi introuvable. Le pilier « Risque de responsabilité » est un indicateur central dans l'analyse du risque en matière de durabilité.

Ce pilier propose une note sur 10 et se décompose en 4 thèmes : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociale et la responsabilité sociétale. Chaque thème est construit en tenant compte des enjeux les plus matériels pour les émetteurs (corrélation entre les critères et la performance économique de l'entreprise) et le nombre de critères est volontairement restreint à 24 et s'appuie sur une centaine de KPIs bruts.



L'analyse de chaque thème résulte d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs.

La notation « Risque de responsabilité » reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique et ce quel que soit son secteur d'activité.

La notation « Risque de responsabilité » est réalisée par les analystes de DNCA sur une base annuelle. L'analyse du pilier « Controverse », ci-dessous, permet de compléter cette notation « Risque de responsabilité » en fonction des alertes et de l'actualité.

b. Indicateur appuyé sur les scores ESG des émetteurs souverains

Pour améliorer l'analyse du risque ESG des émetteurs souverains, DNCA Finance s'appuie sur l'agence de notation ISS depuis 2022.

L'analyse ESG d'ISS sur les souverains (« ISS ESG Country Rating ») permet d'une part de compléter l'analyse financière par des informations extra-financières ayant potentiellement un impact sur la solvabilité des émetteurs souverains, et d'autre part de mesurer la performance ESG des investissements dans ces émetteurs.

ISS utilise plusieurs types de données en amont de la détermination des scores ESG :

- Données quantitatives : Banque Mondiale, Food and Agriculture Organization (FAO), Agence Internationale de l'Energie (AIE), instituts de recherche internationale comme le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)
- Scores, résultats quantitatifs d'analyses par des ONG internationales comme Germanwatch, International Trade Union Confederation (ITUC), Tax Justice Network or Transparency International
- Données qualitatives sur la base de rapports « World Social Protection Report » (OIT), « Finding on the Worst Forms of Child Labor » (US Department of Labor), « Country Reports on Human Rights Practices » (US Department of State), « Report on Death Sentences and Executions » (Amnesty International)

DNCA Finance a enrichi l'outil d'analyse ABA existant pour les émetteurs publics par l'utilisation de données brutes et de sous-scores ESG fournis par ISS.

2. Analyse des Controverses

Le pilier Controverse d'ABA permet de suivre le niveau de controverse des émetteurs en reprenant la typologie utilisée dans l'analyse « Risque de responsabilité » : controverses actionnariales, controverses environnementales, controverses sociales et controverses sociétales.

Les controverses sont issues de l'analyse des informations par DNCA Finance grâce à son modèle propriétaire. Un screening quotidien des informations ciblées est réalisé (liste de mots clés) par l'intermédiaire d'un algorithme et d'une ressource humaine dédiée. Par ailleurs, cette analyse est complétée de données externes (agences de notation et recherches brokers).

L'objectif est de mettre en adéquation les principes édictés par les émetteurs et la réalité observée ainsi que de constituer une base d'alertes pour les gérants. Chaque controverse, classée selon le thème (actionnarial, social, environnemental et sociétal), fait l'objet d'une analyse complète et d'un compte rendu. À l'issue de ce travail, les controverses sont distinguées selon leur niveau de gravité pour obtenir un score de 1 à 4 (4 étant le pire des scores).

DNCA Finance utilise cette analyse comme un indicateur avancé lorsqu'elle est tangible et non comme un outil de sanction systématique. En effet, la dimension internationale des émetteurs et la profusion des informations obligent dans chaque situation à distinguer les cas isolés des alertes majeures. Pour autant, une succession de cas isolés peut par exemple témoigner d'une infraction généralisée à l'échelle de toute l'entreprise.

Le score de chaque controverse vient appliquer une décote plus ou moins importante (de 10% à 50%) à la notation de chaque pilier (actionnarial, social, environnemental et sociétal) et au « Risque de Responsabilité » ABA.

3. Notation « risques » matières premières

La note « Risque de responsabilité » des matières premières repose sur trois piliers :

- Pilier environnemental (60%)
 - 50% approche bottom-up, sur la base de trois critères : émissions de CO², consommation d'eau, déchets résiduels
 - 50% approche top down, calculé sur la base du poids des pays producteurs dans la production Mondiale de la matière première et de leur note environnementale respective (à partir de ABA souverains)
- Pilier social (20%) et gouvernance (20%) : top down, sur la base des notes S et G de ABA souverains des pays producteurs

4. Exposition aux risques physiques et de transition liée au climat

Le changement climatique peut entraîner des conséquences directes ou indirectes sur la performance économique et financière des entreprises, Etats ou organisations.

Il existe plusieurs méthodes de calcul du risque financier des portefeuilles lié au changement climatique. DNCA Finance intègre en 2024 les indicateurs VAR Climat fournis par MSCI. Le modèle Climate VaR de MSCI mesure l'impact potentiel de différents scénarios climatiques sur la valorisation des sociétés et/ou titres individuels. La VaR climatique indique, en points de pourcentage, quel pourrait être l'impact potentiel des effets du changement climatique sur la valeur de marché d'une société et/ou d'un titre, sur l'horizon 2100.

Il intègre 3 types d'impacts du changement climatique :

- Les risques politiques
- Les opportunités technologiques
- Les risques et opportunités physiques

Ces risques sont décrits de façon plus détaillée dans la « Politique Environnementale » de DNCA Finance.

Pour les trois types d'impacts, le modèle calcule les estimations des coûts et des revenus futurs en fonction du scénario et de l'entreprise, puis applique la modélisation financière pour en déduire les impacts sur la société et/ou sur la valorisation du titre.

5. Exposition aux risques liés à la perte de biodiversité

Comme pour le climat, les risques financiers liés à la biodiversité¹⁵ peuvent être classés en deux catégories :

- Risque physique : risque financier directement lié à la perte des écosystèmes (modification de l'approvisionnement en matières premières, affectation du modèle économique, diminution des rendements agricoles, etc.). Le risque physique lié à la biodiversité est évalué via des mesures **de dépendances aux écosystèmes**. DNCA Finance n'a pas encore développé d'indicateurs concernant la dépendance aux écosystèmes.
- Risque de transition : risque financier lié aux actions visant à limiter la dégradation de la biodiversité (risque juridique, réglementaire, réputationnel...). Le risque de transition lié à la biodiversité peut être approximé par la mesure de **l'empreinte, ou impact, sur la biodiversité**. Ces indicateurs d'impact, pour DNCA Finance, sont détaillés dans le chapitre *G.2 - Indicateurs retenus à court terme par DNCA Finance*

Amélioration continue : *Les risques financiers spécifiquement liés à la perte de biodiversité sont encore très difficiles à mesurer dans l'état actuel des connaissances, de la technologie, des données et des moyens d'analyse disponibles. Pour cette raison, dans l'attente de progrès sur les méthodes de mesure et de pilotage des risques financiers liés à la biodiversité, DNCA Finance a choisi de ne pas utiliser d'indicateurs spécifiques à court terme, et prévoit de continuer ses recherches, tant sur les indicateurs d'empreinte que sur les indicateurs de dépendance aux écosystèmes.*

Cependant, DNCA Finance :

- Intègre l'impact des émetteurs sur la biodiversité et les externalités dans son analyse « Risque de responsabilité » d'ABA.
- Calcule les indicateurs d'empreinte sur la biodiversité (voir partie G.2 - *Indicateurs issus du CDP et des PAI*) :
 - Données de prélèvements et de rejets d'eau
 - Données d'occupation des sols et de conversion pour la production de produits forestiers ou agricoles
 - PAI concernant la biodiversité

¹⁵ Les risques financiers liés à la biodiversité sont particulièrement documentés dans un article publié par la Banque de France en 2021 : « [Un printemps silencieux pour le système financier](#) »

- Explore les nouvelles méthodologies disponibles, comme celle de MSCI (voir partie G.2.b) - *Indicateurs issus de MSCI*

b) *Utilisation des indicateurs et dispositif d’alertes*

1. Suivi de l’ensemble des expositions

Des tableaux de bord reprenant les expositions des portefeuilles aux indicateurs sélectionnés sont actualisés régulièrement.

Ces tableaux de bord reprennent notamment :

- Les notes ABA
- Les indicateurs de controverses
- Les VAR Climat (pour les fonds Articles 9 et les fonds supérieurs à 500 M€)

2. Dispositif d’alertes

Amélioration continue : DNCA Finance est en cours de développement d’un dispositif d’alertes reposant sur le comportement des indicateurs ESG. Ces alertes, dont le seuil de déclenchement et le type dépendent de la stratégie du portefeuille, pourront s’appuyer par exemple sur :

- Le franchissement d’un certain seuil de la note “Risque de responsabilité” d’un émetteur ou d’un portefeuille (en fonction des stratégies de gestion)
- L’apparition de controverses, graduées selon leur gravité et leur fréquence
- La variation de la VAR Climat et/ou franchissement de limites de VAR Climat (pour les fonds concernés par une stratégies climat)

3. Intégration dans le processus de gestion

En fonction de l’évolution des expositions et des alertes, les gérants pourront être amenés à ajuster les décisions d’investissement de la façon suivante, selon les stratégies de gestion :

- Revoir l’argumentaire d’investissement
- Entamer ou accélérer un processus d’engagement (voir D - Stratégie d’engagement)
- Alléger, désinvestir totalement ou renforcer la position
- Mise sous surveillance le cas échéant

Les principes de fonctionnement du processus d’alertes sont :

Niveau de vigilance	Processus de décision associé
Vert	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune action, pas d’alerte
Orange	<ul style="list-style-type: none"> • Génération d’une alerte • Information au gérant (mail) • Dialogue entre le gérant et l’équipe Risques
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> • Génération d’une alerte • Information au gérant et à sa hiérarchie immédiate • Dialogue entre le gérant et l’équipe • Inscription dans une liste communiquée au Comité SID • Décision par le comité ID

L’ensemble des alertes (dépassement de limite interne) sera communiqué au Comité des Risques.

4. Constitution d’une liste « worst offenders »

DNCA Finance a mis en place une liste « worst offenders », constituée des émetteurs les plus à risque d’un point de vue responsabilité sociétale, ou en violation grave vis-à-vis du Pacte Global des Nations Unies. Cette liste est établie à partir de **controverse majeure**, après analyse des membres de l’équipe ISR, et sur validation du Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID).

Un émetteur inscrit sur cette liste « worst offenders » ne peut plus être détenu dans les portefeuilles gérés par DNCA Finance : l’investissement est impossible (contrainte pré-trade bloquante dans l’outil de passage d’ordres), et le titre est, le cas échéant, désinvesti le plus rapidement possible, en fonction des conditions de marché et dans l’intérêt des porteurs.

2. Lien avec la politique d’exclusion de DNCA Finance

La politique d’exclusion de DNCA Finance contribue directement à la politique de gestion des risques en matière de durabilité, en protégeant les portefeuilles concernés contre les risques financiers liés à certaines thématiques ESG (exemple : exposition au secteur de production de charbon thermique, etc.).

La « Politique d’Exclusion de DNCA Finance », disponible sur le site internet, détaille :

- Les exclusions de l’armement controversé (pour l’ensemble des fonds de DNCA Finance)
- Les exclusions sectorielles (ou les expositions sectorielles maximales), selon les stratégies de gestion. Ces secteurs peuvent être notamment :
 - La production de tabac

- La génération d'électricité à base d'énergie fossile
- La production d'hydrocarbures non conventionnels
- Les exclusions liées aux infractions au Pacte Global des Nations Unies

L'application des principes de la politique d'investissement responsable peut conduire à la modification de la politique d'exclusion.

3. Processus de contrôle des risques en matière de durabilité

a) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques

DNCA Finance intègre les principaux risques de durabilité dans son dispositif de gestion des risques financiers, en indiquant notamment (au fur et à mesure de la disponibilité des données) les éléments suivants :

- Description des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance
- Caractérisation des risques (voir ci-dessous)
- Segmentation des risques :
 - Risques environnementaux, dont
 - Risques physiques : exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité
 - Risques de transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique, y compris risques politique et opportunités technologiques
 - Risques de responsabilité ou de contentieux : suivi des controverses, modèle d'analyse propriétaire ABA, exposition maximale à certain secteurs (se référer à la Politique d'Exclusion)
 - Pour plus de détails sur ces risques, voir 1.a)4 Exposition aux risques physiques et de transition liée au climat et à la biodiversité et se référer à la Politique Environnementale de DNCA Finance
 - Risques sociétaux
 - Risques de gouvernance
- Indicateurs des secteurs économiques et des zones géographiques concernés par ces risques, lorsque l'information est pertinente et disponible
- Description des indicateurs utilisés pour appréhender les risques importants (voir ci-dessous).

Le suivi du risque de durabilité est intégré dans le dispositif global de gestion des risques de DNCA Finance ; dans ce cadre, des tableaux de bord sont présentés au Comité des Risques.

Caractérisation des risques

DNCA Finance propose la caractérisation des risques suivante :

Caractérisation des risques					
Risque	Axes d'analyse	Illustration	Caractérisation		
			actuel / émergent	exogène / endogène ¹⁶	horizon de temps
Analyse responsabilité ABA	Responsabilité actionnariale	Respect des actionnaires minoritaires, indépendance du conseil, qualité du management...	actuel	exogène	CT
	Responsabilité environnementale	Management environnemental, politique climat et efficacité énergétique...	actuel	exogène	MT-LT
	Responsabilité sociale	Climat social, culture d'entreprise, attractivité et recrutement...	actuel	exogène	CT / MT-LT
	Responsabilité sociétale	Qualité, sécurité et traçabilité des produits, gestion de la chaîne d'approvisionnement, capacité d'innovation...	actuel	exogène	CT / MT-LT
Risques climatiques	Risques Physiques	Risque aigus (tempêtes, inondations...) ou chroniques (vagues de chaleur, élévation du niveau de la mer...)	actuel	exogène	CT (aigus) et MT-LT (chroniques)
	Risques de transition	Risques politiques et juridiques : changement de politiques et nouvelles réglementations pour un modèle bas carbone, hausse du prix de la tonne de carbone, obligations d'efficacité énergétique	actuel	exogène	MT-LT
		Risques technologiques : développement de nouveaux produits et services réalisés à l'appui d'alternatives moins émettrices de gaz à effet de serre	actuel	exogène	MT-LT
Risques liés à la biodiversité	Risques physiques / perte des services d'écosystèmes	Risques aigus (exemple : pandémie) ou chroniques (baisse de la rentabilité agricole, perte d'approvisionnement...)	émergent	exogène	MT-LT
	Risques de transition	Risques politiques et juridiques (nouvelles réglementations, nouvelles zones protégées), risque de réputation	émergent	exogène	MT-LT

¹⁶ DNCA Finance est partie du principe que les risques exogènes ou endogènes le sont par rapport à l'entité DNCA elle-même

1. Indicateurs utilisés dans le contrôle des risques

Les indicateurs utilisés, au fur et à mesure de leur disponibilité, dans le processus de contrôle des risques de durabilité sont ou seront principalement :

- Notation « risques » issues d'ABA (émetteurs privés et émetteurs souverains)
- Score de controverses issu de fournisseurs de données
- Liste Worst Offenders
- Indicateurs de risque financier lié au climat (VAR Climat) et à la biodiversité

Ces indicateurs sont décrits au chapitre *H.1.a) - Indicateurs de risque utilisés par DNCA Finance*.

En tenant compte de l'évolution du marché quant à la disponibilité, la qualité et la méthodologie des données, DNCA Finance enrichira le processus de contrôle avec d'autres indicateurs.

2. Dispositif d'alertes et limites d'exposition

En fonction des stratégies de gestion et des engagements des différents portefeuilles, des limites sur des indicateurs ESG sont progressivement mises en place dans les prospectus, la (pour les fonds concernés par une stratégies climat)

- Note minimale « Risque de responsabilité » (déjà effectif)
- VAR Climat (à venir, en fonction des stratégies de gestion)
- Empreinte carbone supérieure à celle de l'indice de référence (certains fonds)

Conformément à la procédure de suivi des limites internes de DNCA Finance, un seuil d'alerte peut être défini afin d'anticiper le risque de dépassement de la limite, afin de compléter le suivi du risque de durabilité .

Par ailleurs, le contrôle des risques veille en 1er niveau bis à l'application de la liste « worst offenders » décrite au point D.5, le Middle-Office¹⁷ réalisant le premier niveau du contrôle du respect de la liste « worst offenders ».

¹⁷ En 2025, ce contrôle de premier niveau est assuré par une nouvelle équipe : équipe FOR (Funds Operations and Reporting)

b) Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance

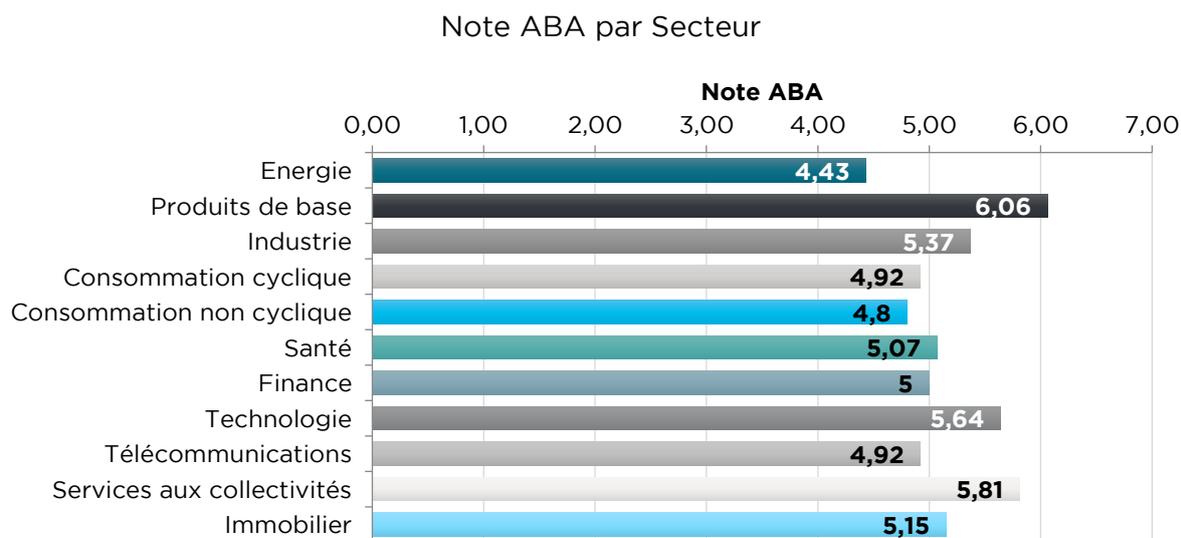
1. Risques en matière de durabilité pour les émetteurs privés

Le principal indicateur de risque en matière de durabilité utilisé par DNCA Finance pour les émetteurs privés est la note de responsabilité ABA, incluant l'impact des controverses le cas échéant.

DNCA Finance calcule cet indicateur pour l'ensemble des portefeuilles gérés, ainsi que pour le portefeuille global¹⁸ consolidé.

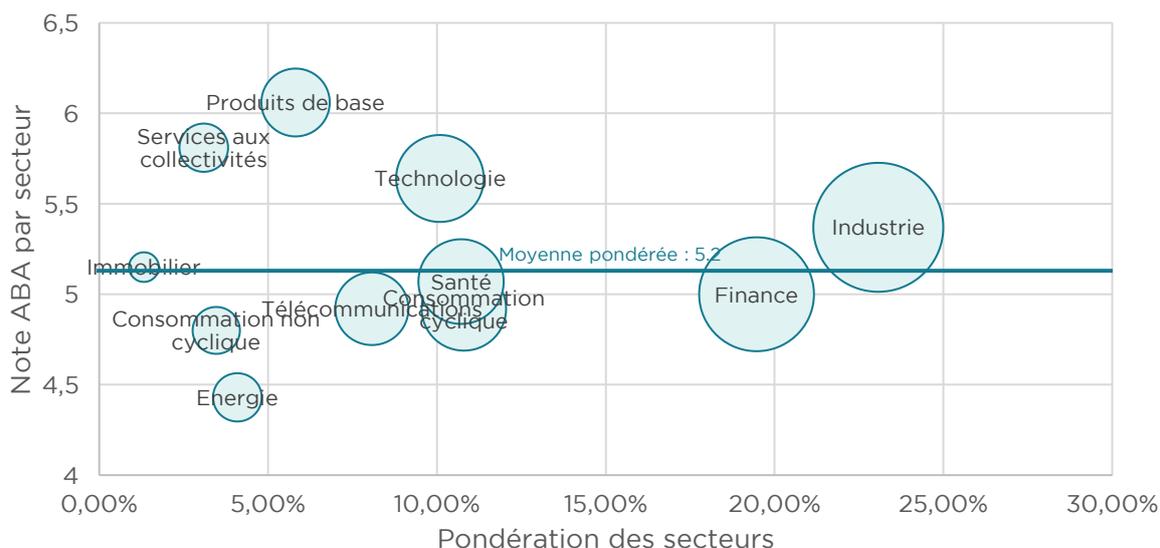
La note de responsabilité ABA (incluant l'impact des controverses) moyenne pondérée est ainsi, pour le portefeuille global consolidé, de **5,2/10** (Périmètre : 19,963 Mds €, soit l'ensemble des émetteurs privés gérés par DNCA Finance, hors gestion privée et multigestion).

La décomposition du portefeuille consolidé par secteur permet d'obtenir la note moyenne pondérée par secteur :



¹⁸ Le portefeuille global consolidé sur lequel sont calculés les indicateurs est la réunion de l'ensemble des instruments détenus dans les portefeuilles de DNCA (hors dérivés, liquidités, fonds externes...).

Contribution du secteur à la note ABA

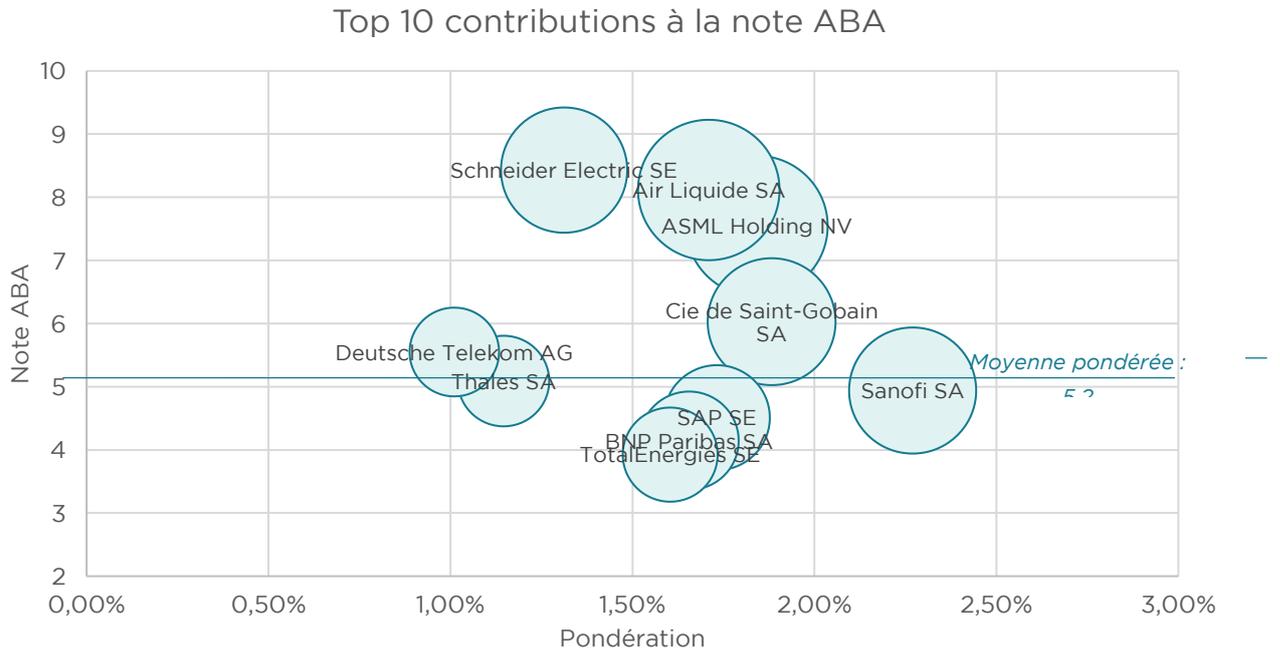


Les secteurs où les sociétés détenues par les portefeuilles de DNCA Finance ont les meilleures notes ABA (moyenne pondérée) sont ainsi les produits de base, les services aux collectivités et la technologie. A l'inverse, les moins bons secteurs sont l'énergie, la consommation non cyclique, les télécommunications et la consommation cyclique.

Les plus forts contributeurs à la note de responsabilité ABA, pour l'ensemble du portefeuille, sont :

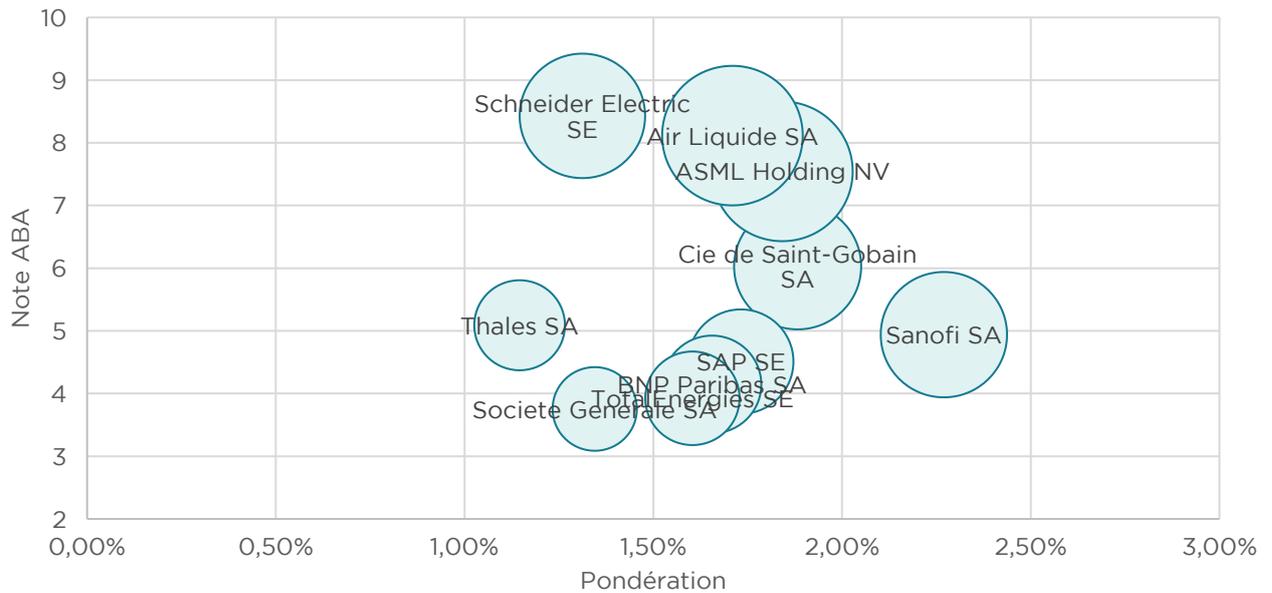
Top 10 contributeurs	Pondération	Note ABA	Secteur
ASML Holding NV	1,84%	7,55	Technologie
Air Liquide SA	1,71%	8,12	Produits de base
Cie de Saint-Gobain SA	1,88%	6,03	Industrie
Sanofi SA	2,27%	4,94	Santé
Schneider Electric SE	1,31%	8,43	Industrie
SAP SE	1,73%	4,51	Technologie
BNP Paribas SA	1,66%	4,15	Services financiers
TotalEnergies SE	1,60%	3,93	Energie
Thales SA	1,15%	5,09	Industrie
Deutsche Telekom AG	1,01%	5,55	Télécommunications

L'impact des 10 plus grosses contributions du portefeuille est indiqué ci-dessous :



Top 10 pondérations	Pondération	Note ABA
Sanofi SA	2,27%	4,94
Cie de Saint-Gobain SA	1,88%	6,03
ASML Holding NV	1,84%	7,55
SAP SE	1,73%	4,51
Air Liquide SA	1,71%	8,12
BNP Paribas SA	1,66%	4,15
TotalEnergies SE	1,60%	3,93
Societe Generale SA	1,34%	3,76
Schneider Electric SE	1,31%	8,43
Thales SA	1,15%	5,09

Top 10 pondérations et contribution à la note ABA



Meilleures notes ABA en portefeuille	Pondération	Note ABA
Geberit AG	0,12%	8,46
Schneider Electric SE	1,31%	8,43
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	0,31%	8,39
Legrand SA	0,26%	8,36
Air Liquide SA	1,71%	8,12
Hera SpA	0,06%	7,90
SEB SA	0,14%	7,80
Redeia Corp SA	0,02%	7,71
Cie Generale des Etablissements Michelin SCA	0,71%	7,55
ASML Holding NV	1,84%	7,55

Moins bonnes notes ABA en portefeuille	Pondération	Note ABA
CPI Property Group SA	0,037%	2,25
Shell PLC	0,212%	2,29
Mobilux Finance SAS	0,008%	2,31
Expedia Group Inc	0,003%	2,38
Reliance Industries Ltd	0,013%	2,45

Moins bonnes notes ABA en portefeuille	Pondération	Note ABA
Ryanair Holdings PLC	0,014%	2,48
Li Ning Co Ltd	0,000%	2,52
Fressnapf Holding SE	0,017%	2,53
Rivian Automotive Inc	0,007%	2,53
Ubisoft Entertainment SA	0,054%	2,61

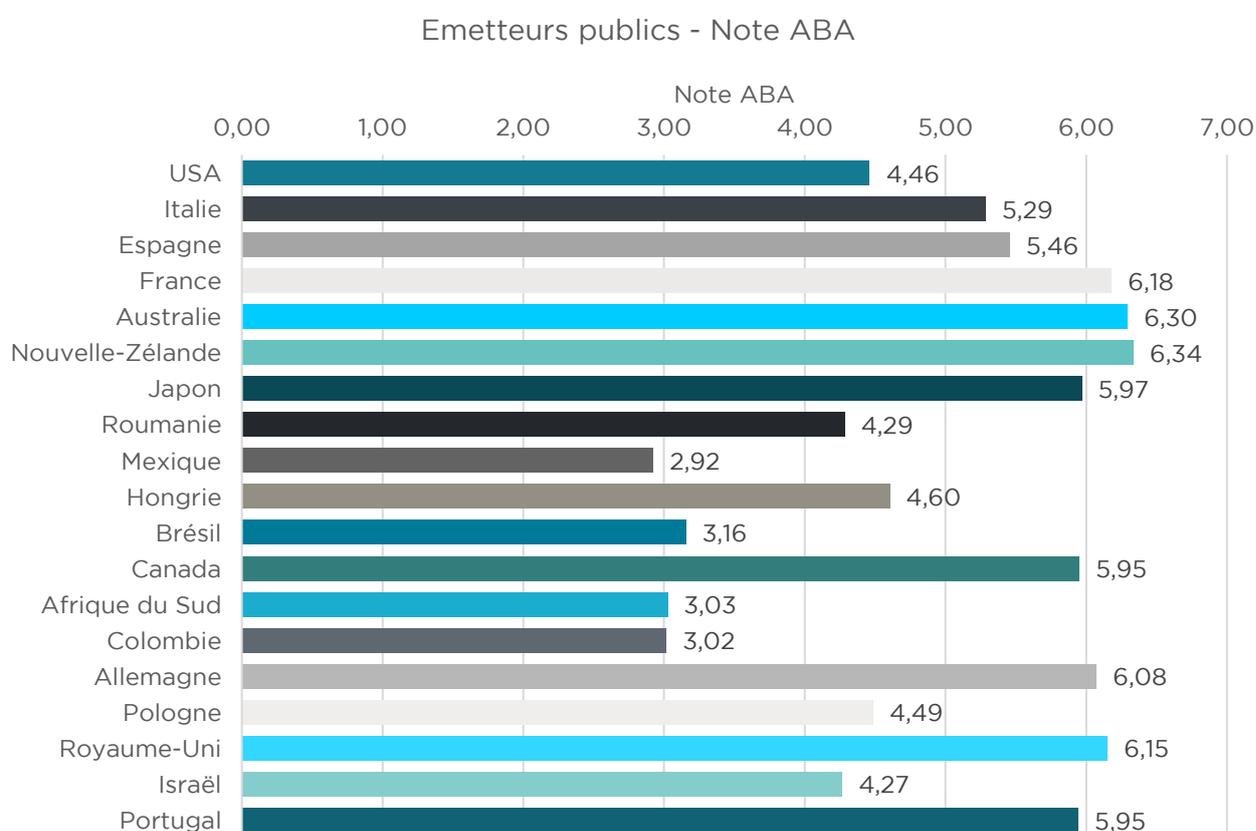
2. Risques en matière de durabilité pour les émetteurs publics

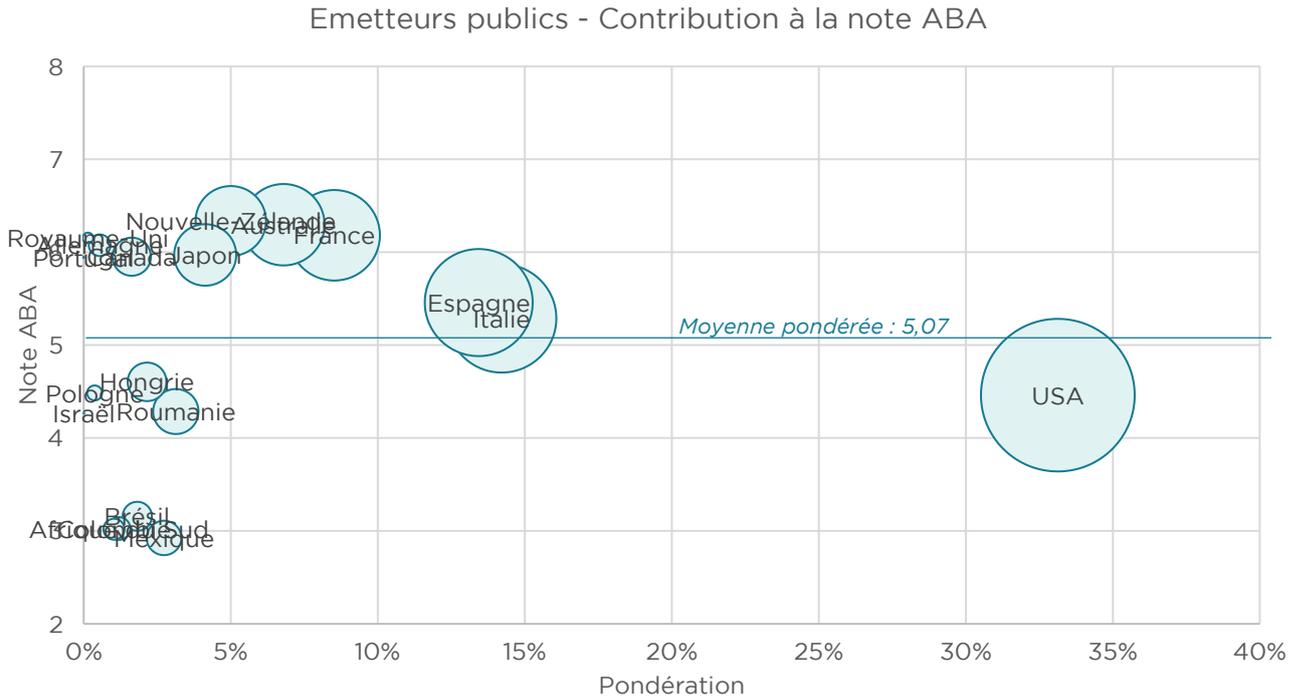
Le principal indicateur de risque en matière de durabilité utilisé par DNCA Finance pour les émetteurs publics est la note de responsabilité ABA.

DNCA Finance calcule cet indicateur pour l'ensemble des portefeuilles gérés, ainsi que pour le portefeuille global consolidé.

La note de responsabilité ABA (incluant l'impact des controverses) moyenne pondérée est ainsi, pour le portefeuille global consolidé, de **5,07/10** (Périmètre : 12,702 Mds €, soit l'ensemble des émetteurs publics gérés par DNCA Finance, hors gestion privée).

La décomposition du portefeuille consolidé par pays permet d'obtenir les notes moyennes pondérées suivantes :





c) Fréquence de revue du cadre de gestion des risques

DNCA Finance prévoit d'intégrer la gestion des risques en matière de durabilité sur le même rythme que la gestion des risques conventionnelle de la société de gestion, soit sur un rythme semestriel/trimestriel/mensuel ou quotidien selon les indicateurs.

d) Plan d'action visant à réduire l'exposition aux risques de durabilité

DNCA Finance a entamé depuis 2021 un important projet de remise à plat des processus ESG (approvisionnement en données, intégration des données dans les tableaux de bords, conception et intégration des processus de gestion, déploiement d'outil SI).

A l'issue de ce projet (en développement pour un déploiement en 2025), DNCA Finance bénéficiera de tableaux de bord et de système d'alertes permettant :

- De déployer pleinement la politique de gestion des risques en matière de durabilité
- D'intégrer les indicateurs de risques à l'information portée aux gérants leur permettant d'intégrer ces éléments à leur analyse financières

Les indicateurs d'impact financiers liés au climat (VaR Climat) seront notamment intégrés.

e) Estimation quantitative de l'impact financier des risques en matière de durabilité

L'estimation quantitative de l'impact financier des risques en matière de durabilité (événements environnementaux, sociaux ou de gouvernance pouvant affecter la valeur

financière des actifs) est extrêmement difficile à modéliser. Aujourd'hui, les méthodologies sont encore très imparfaites.

DNCA Finance a choisi de se focaliser à court terme sur l'évaluation du risque financier lié au climat (risque physique et de transition), en utilisant la VaR Climat proposée par le fournisseur MSCI (voir chapitre H.f)2 - *Méthodologies liées au risque climat et à la perte de biodiversité*).

1. Principes de calcul et scénarios retenus

Principes de calcul du risque climat et d'impact financier / MSCI Var Climat

- Les politiques de décarbonisation des pays sont appréciées au regard des impacts financiers qu'elles pourraient générer sur les entreprises :
- Les émissions de GES des pays, les objectifs de réduction (stratégies nationales bas carbone), et les contributions à l'accord de Paris sont identifiées
- Les cibles de réduction sont différenciées selon les secteurs d'activités
- Les cibles sectorielles sont assignées à chaque entreprise appartenant à chaque secteur
- Les impacts des risques politiques (projections de coûts et de revenus potentiels des entreprises) sont déduits pour un scénario de température donné
- 3 scénarios de température sont utilisés :
 - Scénario 1,5 degrés à horizon 2100
 - Scénario 2 degrés à horizon 2100
 - Scénario 3 degrés à horizon 2100
- Plusieurs modèles économiques sont utilisés :
 - SSP2 / REMIND NGFS Orderly
 - SSP2 / REMIND NGFS Disorderly (scénario central utilisé par DNCA Finance)
 - SSP2 / REMING NGFS NDC
- 3 modèles de périmètre des émissions de GES sont utilisés :
 - Scope 1 (émissions directes)
 - Scope 2 (émissions liées à l'énergie)
 - Scope 3 (émissions indirectes amont et aval)
- Les coûts associés à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES utilisent des prix (par tCO2e) issus de modèles IAM (pour un scénario de température donné)

Cet indicateur a été déployé en 2024 au niveau global de la société de gestion, et pour les fonds les plus importants (> 500 M€) et les fonds catégorisés Article 9.

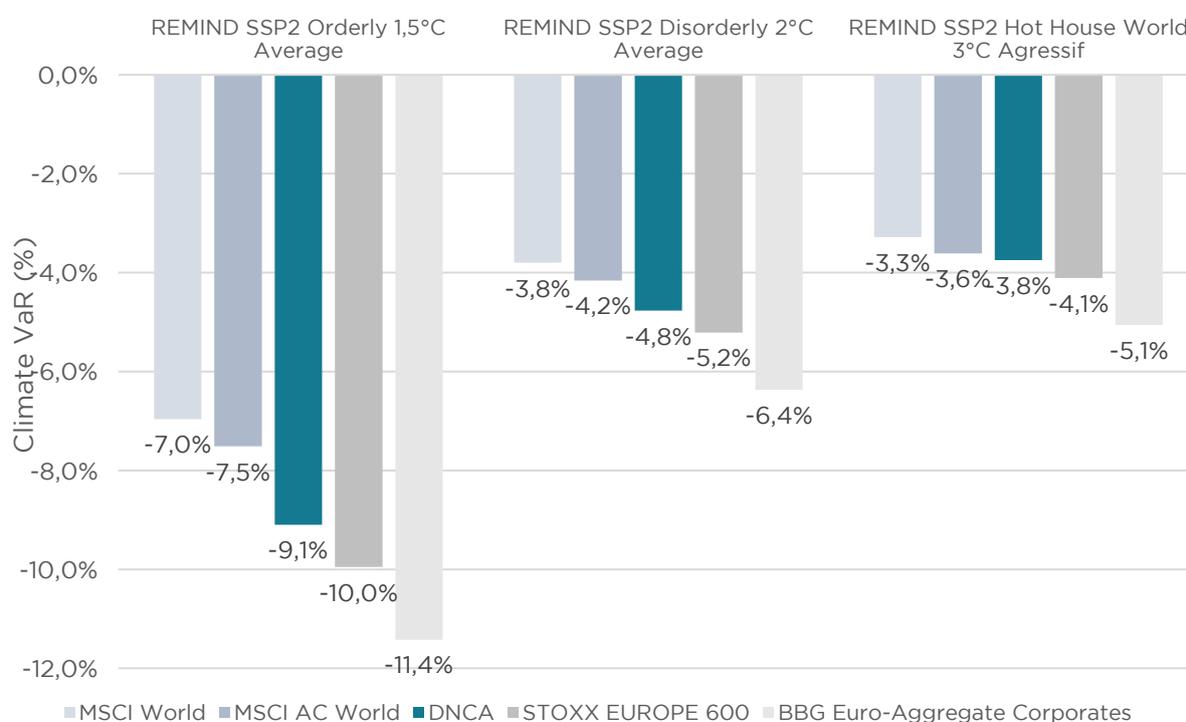
Les principes d'application retenus aujourd'hui sont :

- Calcul de la Climate VAR (CVAR) au niveau émetteur privé
- Horizon : 2100
- 3 scénarios principaux
 - Scénario 1,5° SSP2 / REMIND NGFS Orderly "Average"
 - Scénario 2° SSP2 / REMIND NGFS Disorderly "Average"
 - Scénario 3° SSP2 / REMING NGFS NDC "Agressive"

2. Résultats de l'estimation quantitative de l'impact financier du risque climatique

L'application des scénarios indiqués ci-dessus dans le modèle VAR Climat de MSCI permet d'obtenir les résultats ci-dessous, comparés aux principaux indices.

Climate VaR : DNCA vs principaux indices de référence

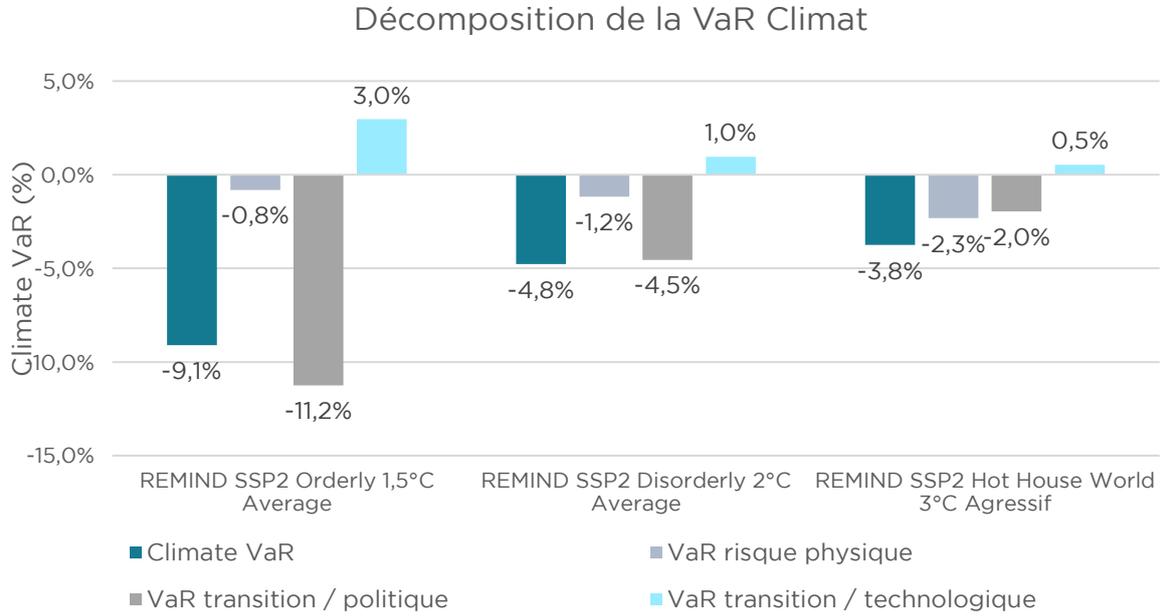


Le périmètre retenu est l'ensemble des actifs gérés par DNCA Finance sur les émetteurs privés (hors exposition dérivés, hors gestion privée et multi gestion et hors obligations environnementales), soit 21,60 Mds €. Le taux de couverture sur ce périmètre émetteurs privés est de 89,5%

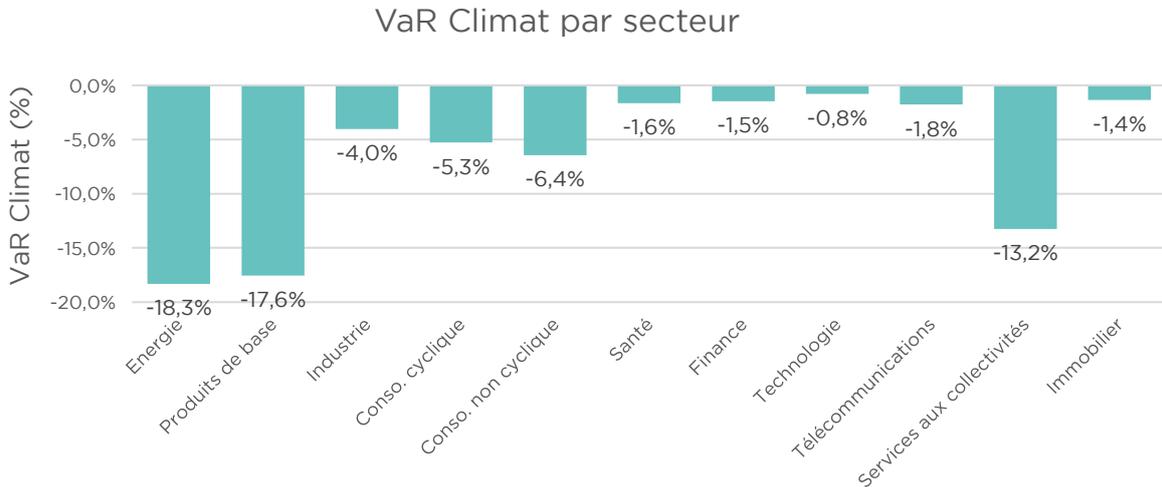
Le modèle MSCI permet de décomposer la Var Climat totale en :

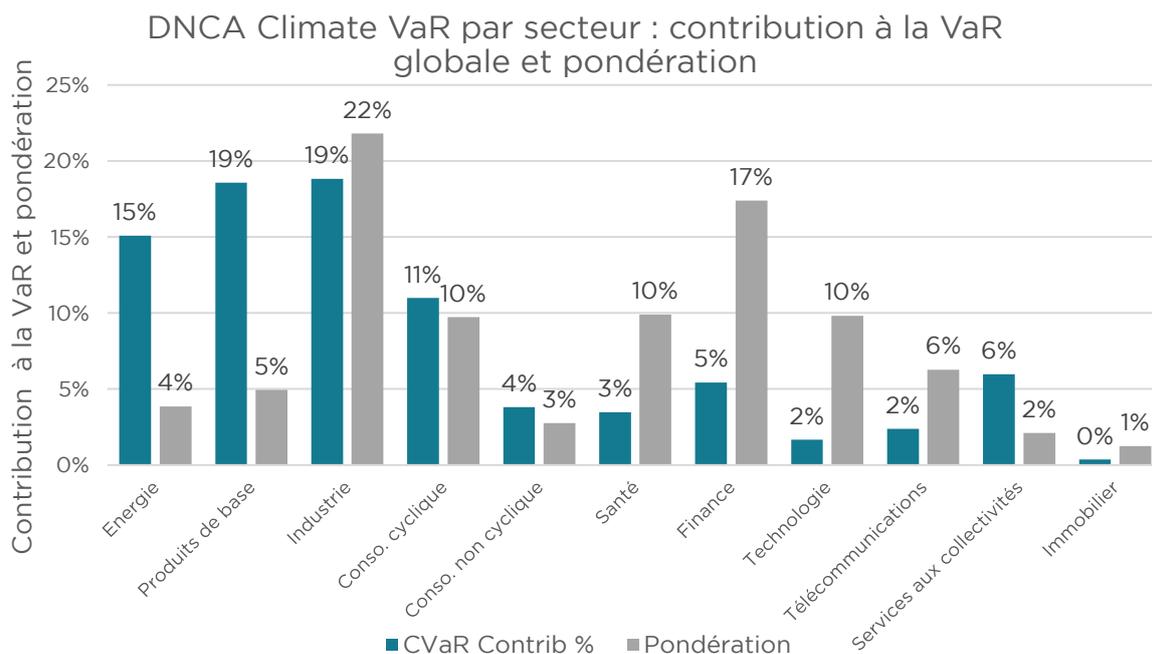
- Risque physique
- Risque de transition, décomposé en
 - Risque de transition lié aux politiques
 - Opportunité technologique

Pour l'ensemble des actifs DNCA Finance, la décomposition de la VaR Climat selon les scénarios est illustrée ci-dessous :



L'analyse de la VaR Climat permet d'identifier les secteurs les plus exposés et les plus contributeurs à la VaR Climat (ci-dessous sur la base du scénario Remind SSP2 Disorderly 2°C).





f) Méthodologies et données

1. Processus de contrôle de la qualité des données

L'application de la Politique de gestion des risques en matière de durabilité s'effectue dans un cadre conditionné par certaines contraintes :

- La qualité des données ESG : les processus d'investissement et de gestion des risques de DNCA Finance reposent sur l'analyse de données externes fournies principalement par les émetteurs et les fournisseurs de données ESG. DNCA Finance met en place un processus de contrôle de la qualité des données ESG reçues de ses fournisseurs. Cependant elle ne pourra ni garantir l'exactitude ou la complétude de ces données ni remédier aux biais méthodologiques et culturels introduits par les fournisseurs de données
- La maturité des méthodologies : DNCA Finance est consciente des limites techniques dues à la maturité naissante des technologies d'analyse, notamment en matière de climat et de biodiversité. Elle opte pour une approche d'amélioration continue des processus ESG afin de pallier ces insuffisances

D'ores et déjà, le contrôle de la qualité et de la complétude des données chez DNCA Finance consiste notamment à :

- Garantir une récupération à une fréquence mensuelle de l'ensemble des indicateurs

- Garantir sur l'ensemble de l'univers d'investissement la correspondance entre les émetteurs des différents fournisseurs de données
- Contrôler la non dégradation es taux de couvertures par champ
- Contrôler la validité au regard des formats de donnée
- Garantir l'absence de doublons
- Identifier et historiser lors de chaque récupération les variations de données par Emetteur / Champs

Les axes d'améliorations sont :

- Etendre le système d'alerte aux limites internes
- Etendre l'univers des fonds sur lesquels la Climate VaR est calculée
- Etudier la faisabilité de déployer la Climate VaR sur les émetteurs gouvernementaux
- Etendre le nombre d'indicateurs mise à disposition de la gestion sur le risque de durabilité

2. Méthodologies liées au risque climat et à la perte de biodiversité

DNCA Finance s'appuie sur le prestataire MSCI pour évaluer le risque climat, physique et de transition, via la modélisation de la VaR Climat (CVar).

Le modèle de MSCI (Carbon Delta) se caractérise par plusieurs **spécificités** :

- Il apprécie la CVaR au niveau de l'instrument ou de l'émetteur (et non directement d'un ensemble d'actifs)
- La CVaR peut être appréciée au niveau d'un portefeuille en consolidant les CvaR des instruments ou des émetteurs composant le portefeuille
- La CVaR est décomposée selon deux axes : les risques physiques, et les risques de transition
- Les coûts des risques physiques sont calculés avec le modèle de Postdam, à un horizon de 2100
- Les risques de transition sont décomposés en :
 - **Risques politiques**, modélisés selon trois modèles :
 - Modèles des émissions directes (scope 1)
 - Modèle des émissions liée à l'électricité (scope 2)
 - Modèle des émissions indirectes (scope 3)
 - **Opportunités technologiques** qui tiennent compte de la capacité de l'entreprise à transformer son modèle d'affaires face aux transitions

Concernant le risque de durabilité lié à la perte ou à la dépendance vis-à-vis de la biodiversité, DNCA Finance est en veille active en étudiant les différentes méthodologies

proposées et n'a pas encore déployé d'indicateurs de risques intégrés au dispositif de contrôle (voir chapitre 1.a)5 -

I. OPCs de DNCA Finance avec un objectif d'investissement durable et/ou faisant la promotion de caractéristiques environnementales et sociales

Au 31 décembre 2024, 65 OPC de DNCA Finance (sur 85 OPC DNCA Finance), pesant 36,1 Md€ (sur un total d'actifs sous gestion de 38,5 Md€ soit 94% des actifs sous gestion et 76% du nombre de fonds), intégraient et faisaient la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (Article 8) ou avaient un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement SFDR).

Liste des fonds Article 8 (promotion des caractéristiques Environnementales et Sociales) ou Article 9 (objectif investissement durable) gérés :

OPC Article 8 (promotion des caractéristiques Environnementales et Sociales)	Encours Au 31/12/24 (M€)
Acti Equilibre	10
AREAS Patrimoine	28
Canopée Equilibre	63
Cavec DNCA Convertibles	47
Centifolia	798
DNCA Actions Long terme	76
DNCA Colnem	3
DNCA Engage	360
DNCA Evolutif PEA	40
DNCA Multithématiques Internationales	11
DNCA Opportunités zone €	832
DNCA Quadro	16
DNCA Retraite Tempéré	5
DNCA Retraite Equilibré	6
DNCA Retraite Dynamique	6
DNCA Sérénité Plus	887
DNCA Value Europe	459
Dynastrat	116
Esperluette Privilège	46
Europe Evolutif M	161
Eurose	2 642
Flexibonds	50
Fondation Partage & Vie	17
FRR Mandat SMID	151
Hugo DNCA	51
Zenith Eurose Prime	22
SG DNCA Actions Europe Climat	17

OPC Article 8 (promotion des caractéristiques Environnementales et Sociales)	Encours Au 31/12/24 (M€)
SG DNCA Actions Europe ISR	183
Soronext Strategy	0,35
Soronext Harmony	0,53
DNCA Invest Alpha Bonds	14 678
DNCA Invest Archer	956
DNCA Invest Convertibles	578
DNCA Invest Credit Conviction	765
DNCA Invest Euro Dividend Grower	469
DNCA Invest Eurose	2 295
DNCA Invest Evolutif	781
DNCA Invest Financial Credit	75
DNCA Invest Flex Inflation	176
DNCA Invest Global Convertibles	38
DNCA Invest Global Emerging Equity	144
DNCA Invest Global New World	505
DNCA Invest Global Sport	3
DNCA Invest Miuri	206
DNCA Invest Sérénité Plus	206
DNCA Invest SRI Europe Growth	859
DNCA Invest SRI High Yield	114
DNCA Invest SRI Norden Europe	436
DNCA Invest Strategic Resources	32
DNCA Invest Value Europe	580
DNCA Actions Euro PME	362
DNCA Actions Small & Midcap Euro	346

OPC Article 8 (promotion des caractéristiques Environnementales et Sociales)	Encours Au 31/12/24 (M€)
DNCA SRI Euro Quality	2 106
CNP ASS.NAM ACTIONS EUROPE	129
CNP ASS.SMALL CAP (ACTIONS)	361
CONCORDE 96 (Action Euro)	42
FC CARPIMKO (Actions euro)	95
OPCI France Europe Immo	22
RL PREVOYANCE	68
RSRC ACTIONS (ACTIONS EURO)	243
LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS	318
DNCA Actions Européennes ERE	0,023
DNCA Actions Internationales ERE	0,003
DNCA Euro PME ERE	0,398
DNCA Eurose ERE	2,725
DNCA Evolutif ERE	0,859
DNCA Modere ERE	0,490
DNCA Opportunités obligataires ERE	1,311
Vega Euro Rendement ERE	0,020

OPC Article 9 (objectif investissement durable)	Encours Au 31/12/24 (M€)
Alba Valeur	85
DNCA Invest Beyond Alterosa	318
DNCA Invest Beyond Climate	204
DNCA Invest Beyond Global Leaders	209
DNCA Invest Beyond Semperosa	469

OPC Article 8 (promotion des caractéristiques Environnementales et Sociales)	Encours Au 31/12/24 (M€)
Vega Patrimoine ERE	0,014

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT SFDR – INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE (ANNEXE 1 ARTICLE 4 SFDR)

A. Résumé de la déclaration concernant les incidences négatives

DNCA Finance déclare prendre en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces facteurs de durabilité sont définis comme les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption (article 2.24 Règlement SFDR UE 2019/1988).

La déclaration suivante porte sur l'exercice 2024.

Les principales incidences négatives générées par les décisions d'investissement concernent particulièrement :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre et les conséquences sur le changement climatique
- Les autres incidences environnementales, dont la détérioration de la biodiversité, la pollution de l'eau et les déchets toxiques
- Les atteintes aux droits de l'homme
- Les inégalités entre hommes et femmes en matière de rémunération
- L'absence de diversité au sein des organes de gouvernance
- Les armes controversées

B. Description des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Les indicateurs calculés ci-dessous sont calculés sur l'ensemble du périmètre des actifs gérés par DNCA Finance, à l'exclusion de la gestion privée, des OPC externes et des dérivés.

Remarque importante : ces indicateurs issus des entreprises ou collectés auprès des Etats sont encore peu matures, parfois mal renseignés dans les bases de données ; la qualité des données n'est pas garantie, même si elle devrait s'améliorer au fur et à mesure des publications et lors de la mise en œuvre de CSRD.

1. Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés

a) Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés			
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	830 284	52%	677 780	830 284	95%	677 780	715 902	DNCA est très engagé dans sa politique environnementale. Les émissions Scope 1 et 2 ont diminué, cependant les émissions Scope 3 ont augmenté (ces émissions sont de mieux en mieux)	Dans le cadre de sa politique Environnementale, DNCA Finance intègre les émissions de GES dans son analyse (ABA) et dans sa stratégie ESG. La politique climat des entreprises investies et la mise en place d'une politique d'efficacité énergétique
		Émissions de GES de niveau 2	272 840	52%	254 137	272 840	95%	254 137	268 430		
		Émissions de GES de niveau 3	7 694 093	52%	9 181 344	7 694 093	95%	9 181 344	9 663 015		
		Émissions totales de GES	8 797 217	52%	9 943 455	8 797 217	95%	9 943 455	10 502 716		

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	287	52%	264	407	95%	478	505	renseignées par les entreprises).	fait partie des éléments d'analyse d'ABA.
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	511	53%	440	720	96%	798	834	L'empreinte carbone est donc en légère augmentation (rapportée à la classe d'actifs) mais a diminué lorsqu'elle est calculée sur l'ensemble du portefeuille.	DNCA Finance s'est donné comme objectif la limitation de la hausse induite de la température induite des portefeuilles gérés à 2.2° d'ici 2030. Enfin, ces PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires sont intégrés dans l'analyse ABA.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,09%	52%	3,17%	5,77%	95%	5,74%	6,07%	Ce PAI, rapporté à la classe d'actifs, est resté stable en 2024, et a diminué légèrement lorsqu'il est calculé sur l'ensemble du portefeuille.	Dans le cadre de sa politique Environnementale, DNCA Finance a mis en place une politique d'exclusion des entreprises impliquées dans le charbon thermique (en visant la sortie totale d'ici 2040) et dans les hydrocarbures non conventionnels.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
										Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	38.71%	52%	32,46%	54.57%	94%	58,85%	62,40%	Ce PAI a légèrement augmenté dans le calcul sur la classe d'actifs, mais diminué lors du calcul sur le portefeuille global.	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA. Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.
	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement	-	48%	30,48%	-	87%	55,27%	63,74%	En 2024, ce PAI était amalgamé avec le PAI « part de la production d'énergie », la	

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
	qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie								comparaison est donc impossible.	
	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du	-	2%	1,33%	-	4%	2,40%	64,53%	En 2024, ce PAI était amalgamé avec le PAI « part de la consommation d'énergie », la comparaison est donc impossible.	

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
	total des sources d'énergie									
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,19	2%	1,33	0,26	4%	2,40	64,52		Dans le cadre de sa politique Environnementale, DNCA Finance intègre les émissions de GES dans son analyse (ABA) et dans sa stratégie ESG. La politique climat des entreprises investies et la mise en place d'une politique d'efficacité énergétique fait partie des éléments d'analyse d'ABA.
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique :	6.A. secteur NACE A		52%	0,00001		94%	0,00002	0,00002	Ces PAI étaient calculés l'année dernière sur l'ensemble des secteurs à fort impact climatiques, la comparaison est donc impossible.	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA. Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.
	6.B. secteur NACE B		52%	0,01071		94%	0,01942	0,02063		
	6.C. secteur NACE C		52%	0,08579		94%	0,15556	0,16518		
	6.D. secteur NACE D		52%	0,01900		94%	0,03445	0,03658		

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
	6.E. secteur NACE E		52%	0,00635		94%	0,01152	0,01223		
	6.F. secteur NACE F		52%	0,00123		94%	0,00223	0,00237		
	6.G. secteur NACE G		52%	0,01026		94%	0,01860	0,01975		
	6.H. secteur NACE H		52%	0,00581		94%	0,01053	0,01118		
	6.L. secteur NACE L		52%	0,00250		94%	0,00453	0,00481		
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence	6%	53%	5%	8%	95%	9%	10%	Ce PAI est resté stable au cours de l'année 2024.	DNCA Finance intègre les questions de biodiversité dans son analyse ABA, notamment la gestion des contributions positives sur la biodiversité, l'intégration de la biodiversité en amont des projets. DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
	négative sur ces zones									
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.000093	1%	0,000117	0.000131	2%	0,000213	0,009541	Ce PAI a augmenté en 2024 ; cependant le très faible taux de couverture rend l'interprétation difficile (très dépendant de quelques émetteurs)	DNCA Finance intègre les questions de pollution dans son analyse ABA, notamment l'historique de pollution ou de nuisance des sociétés investies. Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA. Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en	0,41	51%	0,49	0,58	93%	0,89	0,96	Ce PAI a augmenté en 2024.	DNCA Finance intègre les questions de pollution dans son analyse ABA, notamment l'historique de pollution ou de nuisance des sociétés investies. Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		<i>Incidence [année n-1]</i>	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	<i>Incidence [année n-1]</i>	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
	moyenne pondérée									Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.

b) Indicateurs additionnels climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés			
Eau, déchets et autres matières	15. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	270.47	32%	232,30	381.31	58%	421,23	728,38	Ce PAI a légèrement augmenté en 2024, calculé sur la classe d'actifs, mais diminué sur le portefeuille global. Ces données sont renseignées progressivement par les entreprises.	Dans le cadre de sa politique environnementale, DNCA Finance met un accent particulier sur la gestion de l'eau dans son analyse de l'empreinte sur la biodiversité
		2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements	0,58%	3%	1,60%	0,82%	6%	2,91%	45,84%	Cet indicateur (positif) a nettement augmenté en 2024, cependant le taux de couverture reste très faible et la comparaison est peu pertinente.	DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ces PAIs.

c) Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00%	53%	0,00%	0,00%	97%	0,00%	0,00%	DNCA Finance ne détient aucun émetteur en violation du Pacte Global des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE, selon le fournisseur de données	Le respect du Pacte Global des Nations Unies est essentiel pour DNCA Finance. La violation de ce Pacte conduit les émetteurs à intégrer, après analyse de DNCA Finance, la liste « Worst offenders » (liste des émetteurs interdits). La cible pour ce PAI est donc de zéro société investie.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.35%	52%	0,19%	0.50%	94%	0,35%	0,37%	Ce PAI a diminué en 2024.	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA. Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	6%	36%	4,2%	8,4%	66%	7,5%	11,4%	Ce PAI a légèrement diminué en 2024	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA. Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membre	25,74%	52%	21,67%	36,29%	95%	39,29%	41,35%	Ce PAI (positif) s'est légèrement amélioré au cours de l'année 2024, sur la base du calcul « classe d'actifs », mais s'est légèrement dégradé sur la base du calcul « total portefeuille »	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA. Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00%	53%	0,00%	0,00%	97%	0,00%	0,00%	DNCA Finance ne détient aucun émetteur impliqué dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	DNCA Finance respecte les conventions d'Oslo et d'Ottawa et s'interdit tout investissement dans des sociétés impliquées dans les armes controversées. La cible pour ce PAI est donc de zéro.

d) Indicateurs additionnels liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
Investissement dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	1,63%	52%	1,12%	2,3%	94%	2,03%	2,15%	Ce PAI s'est légèrement amélioré en 2024.	La santé et la sécurité des salariés au travail est un enjeu essentiel pour DNCA Finance, et est une composante de la notation ABA. DNCA Finance n'a toutefois pas défini de cible pour cet indicateur.

2. Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

a) Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs publics)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
17. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	79,73	34%	90,65	274,30	90%	242,32	269,01	Ce PAI a baissé au cours de l'année 2024, calculé sur la classe d'actifs, mais augmenté sur le calcul global	Dans le cadre de sa politique Environnementale, DNCA Finance intègre les émissions de GES dans son analyse (ABA) et dans sa stratégie ESG. La politique climat des entreprises investies et la mise en place d'une politique d'efficacité énergétique fait partie des éléments d'analyse d'ABA. DNCA Finance s'est donné comme objectif la limitation de la hausse induite de la température induite des portefeuilles gérés à 2.2° d'ici 2030. Enfin, ce PAI comme l'ensemble des PAI est intégré dans l'analyse ABA

b) *Indicateurs additionnels climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement*

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs publics)				Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés	
21. Titres verts / Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	<i>Non disponible</i>	0,00%	Non disponible	<i>Non disponible</i>	0,00%	Non disponible	Non disponible	DNCA Finance a retenu ce PAI qui lui semble particulièrement important ; cependant, MSCI ne fournit pas encore cet indicateur. DNCA Finance publiera cette information dès qu'elle sera disponible.

c) Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs publics)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
18. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0	34%	0	0	90%	0	0	DNCA Finance n'investit dans aucun pays connaissant des violations des normes sociales selon le fournisseur de données	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA (émetteurs publics). Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.
		0%	34%	0%	0%	90%	0%	0%		

d) Indicateurs additionnels liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs publics)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
19. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	9.87	34%	12,28	33.97	90%	32,82	36,43	<p>Ce score, fourni par le prestataire MSCI, mesure l'inégalité de revenus ; il va de 0 (égalité parfaite) à 100 (inégalité totale).</p> <p>Ce PAI s'est légèrement amélioré en 2024 sur la classe d'actifs correspondante, détérioré sur le calcul global.</p>	<p>Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA (émetteurs publics). Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.</p>
Gouvernance	20. Score moyen en matière de corruption	16.47	34%	21,65	56.66	90%	57,86	64,24	<p>Ce score, fourni par le prestataire MSCI, mesure le degré de corruption des différents pays dans le monde. Source : Transparency International.</p> <p>Ce PAI s'est légèrement détérioré au cours de l'année 2024</p>	<p>Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA (émetteurs publics). Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.</p>

C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

1. Principes de la politique de gestion des incidences négatives

Un mécanisme de diligence raisonnable sur les incidences négatives consiste à :

- Identifier la nature des incidences négatives (impacts ESG) liées à ses activités d'investissement
- Evaluer et hiérarchiser (prioriser) les incidences négatives
- Piloter (prévenir, atténuer, faire cesser) certaines des incidences négatives
- Suivre la mise en œuvre des résultats (mesurer l'efficacité des actions)
- Ajuster la stratégie de gestion des incidences négatives si nécessaire

Les principes retenus par DNCA Finance sont :

- Le pilotage des incidences pour lesquelles DNCA Finance vise des objectifs quantitatifs (empreinte carbone et température induite des portefeuilles notamment), ainsi que certains impacts identifiés comme cible dans la stratégie des fonds spécialisés (voir ci-dessous)
- La mesure en vue d'un pilotage d'indicateurs d'empreinte sur la biodiversité : gestion de l'eau et utilisation des terres
- La mesure des autres incidences négatives permettant une phase d'observation et d'appropriation, ainsi que de contrôle de la qualité des données utilisées

Enfin tous les indicateurs d'incidences négatives principaux définis dans le règlement SFDR (PAI, Principal Adverses Impacts) sont utilisés dans la notation Responsabilité d'Entreprise ABA.

2. Processus d'identification et de hiérarchisation

La diligence raisonnable est un processus permettant aux entreprises d'identifier, de prévenir et d'atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles, de leurs activités. Cette diligence raisonnable est appréhendée au sein du système de prise de décision et de gestion des risques, en « cartographiant » notamment les incidences négatives en fonction de leur gravité, de leur probabilité d'occurrence, et de leur caractère irrémédiable ou non.

DNCA Finance mesure et vise à limiter les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La méthodologie permettant d'établir une cartographie des incidences négatives est encore en réflexion chez DNCA Finance. Cette méthodologie devrait intégrer les éléments suivants :

- Gravité attendue : moyens permettant d'identifier la gravité de l'incidence négative si elle est avérée (impact sur le climat, sur les droits de l'homme...) et de hiérarchiser les gravités respectives des différentes incidences

- Probabilité d'occurrence : identification de la probabilité d'occurrence en fonction de la présence dans les portefeuilles gérés
- Caractère irrémédiable et moyens de maîtrise à disposition des entreprises investies

D. Politique d'engagement

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance attache la plus grande importance à maintenir un dialogue constant avec les émetteurs dans lesquels elle investit. L'engagement actionnarial de DNCA Finance est détaillé dans le document « Politique d'engagement actionnarial et politique de vote ». Cette démarche d'engagement permet à DNCA Finance :

- D'inciter les émetteurs à adopter les meilleures pratiques
- De bénéficier d'une compréhension fine de la stratégie de l'entreprise et de l'intégration par celle-ci des risques de durabilité

La politique d'engagement contribue ainsi directement à la gestion du risque en matière de durabilité pour DNCA Finance. Le niveau d'engagement et de dialogue dépend du niveau de risque en matière de durabilité.

DNCA Finance distingue deux façons d'interagir avec les sociétés :

- Le dialogue avec les émetteurs
- L'engagement actionnarial ou investisseur

La politique d'engagement de DNCA Finance est décrite [ici](#).

E. Références aux normes internationales

1. Principes directeurs de l'OIT, du Pacte Mondial de l'ONU et l'OCDE

DNCA Finance soutient pleinement les lignes directrices fixées par l'OIT, l'ONU et l'OCDE en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de santé-sécurité au travail, d'environnement et d'éthique des affaires.¹⁹

¹⁹ « Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationale et la politique sociale » (2017) : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_124923.pdf, « Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (2011) : https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf et « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » (2011) : <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/2011102-fr.pdf>.

Celles sont synthétisées dans le Pacte Mondial de l'ONU, (Global Compact) :

Les 10 principes du Pacte Mondial	
Droits de l'Homme	Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
	A veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme
Normes internationales du travail	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
	A contribuer à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
	A contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
	A contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
Environnement	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
	A prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
	A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
Lutte contre la corruption	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ces formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

DNCA Finance se réfère à ces principes pour évaluer les activités, la stratégie et le comportement des entreprises dans lesquelles elle investit ; DNCA Finance veille notamment à s'assurer que ses investissements ne présentent pas d'atteintes graves et avérées au socle de ces standards.

2. Contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable

DNCA Finance soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU²⁰. La politique de gestion des incidences négatives s'inscrit naturellement dans la contribution à l'atteinte de ces objectifs.



La contribution aux ODD est partie intégrante de l'outil d'analyse propriétaire ABA et est la base de la définition « investissement durable » de DNCA Finance.

²⁰ Développés à l'issue de la COP 21, les « Objectifs de Développement Durable » (ODD) se composent en 5 objectifs mondiaux généraux résumés en « 5P » (Peuple, Prospérité, Planète, Paix, Partenariats) et en 17 objectifs mondiaux spécifiques que 193 États membres de l'ONU se sont engagés en 2015 à atteindre au cours des prochaines années (2015-2030), dans le cadre du programme « Agenda 2030 ».

3. Accord de Paris

Lors de la signature de l'Accord de Paris, adopté en 2015 lors de la COP21, 195 pays ainsi que l'Union Européenne se sont engagés à mettre en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (neutralité carbone) (article 4)

Depuis la COP 21 et l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont des objectifs essentiels. Pour le secteur financier, l'agenda est défini dans les principaux objectifs convenus lors de la COP 21 : « Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ».

Une partie significative des PAI (Principales Incidences Négatives) reportées chapitre *B - Description des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité*) cible particulièrement les objectifs de l'Accord de Paris : émissions de GES, exposition à l'énergie non renouvelable...

Le suivi et la prise en compte de ces indicateurs s'inscrivent dans la stratégie environnementale de DNCA, et dans son engagement à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris via sa politique d'exclusion renforcée (charbon et hydrocarbures non conventionnels) et via sa politique d'engagement.

III. ANNEXES

A. Cibles mondiales de Kunming à Montréal pour 2030

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal se décline en 23 cibles d'action.²¹

1. Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

CIBLE 1

Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'un aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité et/ou de processus de gestion efficaces portant sur le changement d'affectation des terres et de la mer, afin de ramener à près de zéro, d'ici à 2030, la perte de zones d'une grande importance en matière de biodiversité, y compris les écosystèmes d'une grande intégrité écologique, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales.

CIBLE 2

Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration effective, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité.

CIBLE 3

Faire en sorte et permettre que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et intégrés dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus vastes, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, soit pleinement compatible avec les résultats de la conservation, en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels.

CIBLE 4

Assurer des actions de gestion urgentes, pour mettre un terme à l'extinction d'origine humaine d'espèces menacées connues, pour favoriser la reconstitution et la conservation des espèces, en particulier des espèces menacées, pour réduire considérablement le risque d'extinction, ainsi que pour maintenir et restaurer la diversité génétique au sein des populations d'espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, afin de préserver leur potentiel d'adaptation, notamment par des pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ, et gérer efficacement

²¹ <https://www.cbd.int/doc/c/0bde/b7c0/00c058bbfd77574515f170bd/cop-15-l-25-fr.pdf>

les interactions entre l'homme et la faune sauvage afin de réduire au minimum les conflits entre l'homme et la faune sauvage en vue de leur coexistence.

CIBLE 5

Veiller à ce que l'utilisation, la récolte et le commerce des espèces sauvages soient durables, sûrs et légaux, en prévenant la surexploitation, en minimisant les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes, et en réduisant le risque de propagation d'agents pathogènes, en appliquant l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant l'utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales.

CIBLE 6

Éliminer, minimiser, réduire et/ou atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en gérant les voies d'introduction des espèces exotiques, en prévenant l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes prioritaires, en réduisant les taux d'introduction et d'établissement d'autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'au moins 50 % d'ici à 2030, en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les sites prioritaires, tels que les îles.

CIBLE 7

Réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution de toutes sources, d'ici à 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant de moitié au moins l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, y compris par un cycle et une utilisation plus efficaces des nutriments ; en réduisant de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, y compris par la lutte intégrée contre les ravageurs, fondée sur des données scientifiques, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ; et également en prévenant, en réduisant et en s'efforçant d'éliminer la pollution plastique.

CIBLE 8

Réduire au minimum l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et accroître sa résilience par des mesures d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, tout en réduisant au minimum les effets négatifs et en favorisant les effets positifs de l'action climatique sur la biodiversité.

2. Répondre aux besoins des populations par l'utilisation durable et le partage des bénéfices

CIBLE 9

Veiller à ce que la gestion et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, procurant ainsi des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier à celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment par le biais d'activités durables fondées sur la biodiversité, de produits et de services qui améliorent la biodiversité, et en protégeant et en encourageant l'utilisation durable coutumière par les populations autochtones et les communautés locales.

CIBLE 10

Veiller à ce que les superficies consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche et à la sylviculture soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.

CIBLE 11

Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et les catastrophes naturelles, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches fondées sur les écosystèmes, dans l'intérêt de toutes les personnes et de la nature.

CIBLE 12

Accroître sensiblement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent de manière durable, en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en garantissant une planification urbaine intégrant la biodiversité, en renforçant la biodiversité indigène, la connectivité et l'intégrité écologiques, en améliorant la santé et le bien-être de l'homme et son lien avec la nature, et en contribuant à une urbanisation inclusive et durable et à la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.

CIBLE 13

Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il conviendra, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations de

séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter un accès approprié aux ressources génétiques, et d'ici à 2030, faciliter une augmentation significative des avantages partagés, conformément aux instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.

3. Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration

CIBLE 14

Assurer la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement, les stratégies d'éradication de la pauvreté, les évaluations environnementales stratégiques, les études d'impact sur l'environnement et, le cas échéant, la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux qui ont des incidences importantes sur la biodiversité, en alignant progressivement toutes les activités publiques et privées, les flux fiscaux et financiers pertinents sur les buts et objectifs du présent cadre.

CIBLE 15

Prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour encourager et permettre aux entreprises, et en particulier pour s'assurer que les grandes entreprises et les institutions financières transnationales :

- a) Contrôler, évaluer et divulguer régulièrement et de manière transparente leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité, notamment en imposant des exigences à toutes les grandes entreprises, aux entreprises transnationales et aux institutions financières tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur et de leurs portefeuilles ;
- b) Fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables ;
- c) Rapport sur le respect des réglementations et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, le cas échéant ; afin de réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité, d'augmenter les impacts positifs, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des actions visant à garantir des modes de production durables.

CIBLE 16

Veiller à ce que les personnes soient encouragées et habilitées à faire des choix de consommation durable, notamment en mettant en place des cadres politiques, législatifs ou réglementaires favorables, en améliorant l'éducation et l'accès à des informations et à des alternatives pertinentes et précises, et, d'ici à 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, y compris en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en réduisant de manière significative la

surconsommation et en réduisant de manière substantielle la production de déchets, afin que toutes les populations puissent vivre bien en harmonie avec la Terre nourricière.

CIBLE 17

Établir, renforcer les capacités et mettre en œuvre dans tous les pays les mesures de biosécurité prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les mesures relatives à la manipulation de la biotechnologie et à la répartition de ses avantages prévues à l'article 19 de la Convention.

CIBLE 18

Identifier d'ici à 2025, et éliminer, supprimer ou réformer les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité, d'une manière proportionnée, juste, équitable et efficace, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2030, en commençant par les incitations les plus néfastes, et renforcer les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

CIBLE 19

Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et facilement accessible, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en mobilisant d'ici à 2030 au moins 200 milliards de dollars des États-Unis par an, notamment en : a) augmentant le total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui assument volontairement les obligations des pays développés Parties, vers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, pour atteindre au moins 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030 ; b) augmentant de manière significative la mobilisation des ressources nationales, facilitée par la préparation et la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires, selon les besoins, les priorités et les circonstances d'ordre national. c) tirant parti des financements privés, promouvant les financements mixtes, en mettant en œuvre des stratégies pour lever des ressources nouvelles et supplémentaires, et encourageant le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment par le biais de fonds d'impact et d'autres instruments ; stimulant les systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, par des garanties environnementales et sociales ; e) optimisant les retombées positives et les synergies des financements

ciblant la biodiversité et les crises climatiques ; f) renforçant le rôle des actions collectives, notamment celles des populations autochtones et des communautés locales, des actions centrées sur la Terre nourricière et des approches non fondées sur le marché, y compris la gestion communautaire des ressources naturelles et la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de la conservation de la biodiversité ; g) améliorant l'efficacité, l'efficience et la transparence de la fourniture et de l'utilisation des ressources.

CIBLE 20

Renforcer la création et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir le développement et l'accès à l'innovation et à la coopération technique et scientifique, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin de répondre aux besoins d'une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en favorisant le développement conjoint de technologies et les programmes conjoints de recherche scientifique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de surveillance, à la mesure de l'ambition des buts et objectifs du cadre.

CIBLE 21

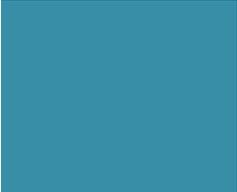
Veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public afin de guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité, et de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, la surveillance, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause²³, conformément à la législation nationale.

CIBLE 22

Assurer la représentation et la participation pleines et entières, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre dans la prise de décision, ainsi que l'accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales, en respectant leurs cultures et leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que par les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et assurer la pleine protection des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement.

CIBLE 23

Assurer l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche sensible au genre où toutes les femmes et les filles ont des chances et des capacités égales de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur



accès aux terres et aux ressources naturelles et leur participation et leur leadership complets, équitables, significatifs et informés à tous les niveaux d'action, d'engagement, de politique et de prise de décision liés à la biodiversité.

B. Objectifs Commission Européenne / Stratégie Nationale Biodiversité 2030

Cadre européen

La stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 est un plan global et à long terme, visant à protéger la nature et à inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes. Présentée en 2020, cette stratégie vise à mettre la biodiversité en Europe sur la voie du rétablissement d'ici à 2030.²²

Les principales actions à mener d'ici 2030 sont :

- La création de zones protégées représentant au moins 30 % de la superficie terrestre et de la superficie marine de l'UE, en étendant la couverture des zones Natura 2000 existantes
- La restauration des écosystèmes dégradés dans toute l'UE d'ici 2030 grâce à une série d'engagements et de mesures spécifiques, y compris la réduction de 50 % d'ici 2030 de l'utilisation de pesticides et des risques qui y sont liés et la plantation de 3 milliards d'arbres dans l'ensemble de l'UE
- L'affectation d'une enveloppe de 20 milliards d'euros par an à la protection et à la promotion de la biodiversité via des fonds de l'UE et des financements nationaux et privés
- La création d'un cadre mondial ambitieux en matière de biodiversité

Cadre français

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB3) traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Publiée en 2022, elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité d'ici à 2030.

²² https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0277_EN.html

DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.

Ce document promotionnel ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

DNCA Finance - 19 place Vendôme, 75001 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 62 55 00 Email : dnca@dnca-investments.com - www.dnca-investments.com

Site intranet dédié aux indépendants. Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II.

DNCA
INVESTMENTS